



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin : Premier rapport d'avancement

Ministère du cadre de vie et des transports en charge du développement durable
Février 2026



© République du Bénin, 2026

**État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin :
Premier rapport d'avancement**

Ministère du cadre de vie et des transports en charge du développement durable, République du Bénin
Février 2026

Auteurs : Oscar TEKA et Ambaliou OLOUNLADE

Photo : iStock

À PROPOS DU RÉSEAU MONDIAL DE PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour aider les pays en développement à faire progresser leurs processus de PNA et pour accélérer les efforts d'adaptation dans le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges Sud-Sud entre pairs, soutient les actions sur la formulation et la mise en œuvre des PNA au niveau national, et génère, synthétise et partage les connaissances relatives au processus de PNA. Les membres du Réseau proviennent de plus de 170 pays et œuvrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans nationaux d'adaptation. Le Réseau a bénéficié du soutien financier de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, des États-Unis, de l'Irlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Un soutien supplémentaire a été fourni par la Fondation ClimateWorks. Son Secrétariat est hébergé par l'Institut international du développement durable (IISD). Visitez le <http://www.napglobalnetwork.org> pour en savoir plus.



This project is undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :



En partenariat



Remerciements

Nous exprimons notre profonde gratitude à Monsieur ODJOUGBELE Olaodjewou, NDC Partnership In-Country Facilitator, Benin (NDC-Partnership/DGEC/MCVT), à Monsieur Mongazi Biao Wilfried, Directeur Général de la Gestion des Changements Climatiques (DGCC/DGEC/MCVT), ainsi qu'à Monsieur Biaou Mathieu, Chef Service Adaptation aux changements climatiques (DGEC/MCVT), pour leur accompagnement constant, rigoureux et sans faille tout au long du processus d'évaluation.

Leur disponibilité, leurs orientations techniques et leurs contributions ont été déterminantes pour la conduite efficace des activités, depuis la planification jusqu'à la consolidation et la validation des résultats.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des participants aux ateliers de collecte et de partage d'informations, dont l'implication, la qualité des échanges et les apports ont enrichi l'analyse et renforcé la pertinence des conclusions et recommandations formulées.

Résumé

Introduction et objectifs

Le Bénin a engagé l'évaluation de son plan national d'adaptation (PNA), adopté en 2022, après trois années de mise en œuvre. L'exercice vise à apprécier les progrès réalisés et à orienter la trajectoire 2026 - 2030, en mobilisant l'écosystème national de l'adaptation et les partenaires techniques et financiers (PTF). Les objectifs sont :

1. De mesurer les progrès entre 2022 et la mi-2025 par secteur et par axe.
2. D'identifier les facteurs favorables et les freins.
3. De proposer des mesures correctrices et des priorités pour 2026 - 2030.

Périmètre de l'évaluation

Le périmètre couvre l'ensemble du territoire et huit secteurs prioritaires : l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les infrastructures et aménagements urbains, le littoral, la foresterie et le tourisme, ainsi que des thématiques transversales (genre, savoirs endogènes, inclusion des populations vulnérables).

Méthodologie

L'approche combine :

1. Une revue documentaire structurée du PNA de 2022 (cadre stratégique, axes et indicateurs, gouvernance, coûts, dispositifs).
2. Des consultations multisectorielles tenues à Grand Popo (29 au 31 juillet 2025) avec 70 participants provenant de divers ministères, communes et organisations de la société civile, du secteur privé et des PTF (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement [GIZ], l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Enabel, l'Agence française de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement).
3. La construction de tableaux croisés sectoriels et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces des arrangements institutionnels.

Vingt-sept fiches « adaptation » ont été soumises aux représentants de diverses structures (l'Association Nationale des Communes du Bénin, la Direction Générale de l'Eau, le ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, la GIZ, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat, la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le ministère du Cadre de Vie et des Transports, l'Agence nationale de la météorologie, le ministère de la Santé, des organisations non gouvernementales - la Benin Environment and Education Society, Eco-Bénin, Jeunesse et Emplois Verts pour une Économie Verte, Jeunes Volontaires pour l'Environnement, le Partenariat National de l'Eau - et des acteurs privés). En complément, une mission de terrain s'est déroulée du 18 au 24 septembre 2025, documentant par observations directes, entretiens et relevés la mise en œuvre du PNA dans un échantillon représentatif de communes et de secteurs de vulnérabilité (infrastructures et aménagements urbains, foresterie, agriculture, eau, énergie). Les

données ont été traitées en tableaux sectoriels (actions prévues, réalisées, en cours et non démarrées) avec un taux de réalisation par axe ou secteur et une analyse des écarts.

Principaux résultats

Sur les 415 actions et initiatives suivies, 23,37 % ont été réalisées, 25,54 % sont en cours et 46,02 % sont non démarrées. Des disparités sectorielles notoires sont observées quant aux taux de réalisation. En effet, le secteur de l'agriculture se distingue avec un taux de réalisation de 45,23 %, suivi des secteurs de la foresterie (36,59 %) et du littoral (30,76 %). Les secteurs des ressources en eau (22,53 %), de l'énergie (20 %) et de la santé (15,38 %) affichent des taux de réalisation moyens. Les secteurs des infrastructures et aménagements urbains (9,09 %) et du tourisme (4,25 %) totalisent des niveaux de réalisation encore très faibles.

La mission de terrain a mis en exergue des résultats tangibles combinant investissements « durs » (drainage, pistes, équipements, plantations) et actions « soft » (formations, information et communication, renforcement de capacités, suivi-évaluation). Les co-bénéfices obtenus sur le terrain sont la réduction des aléas, l'amélioration de la productivité et l'accès renforcé à l'eau et à l'énergie, qui ont été d'une manière générale positivement perçus des bénéficiaires.

Toutefois, il convient de signaler certains points de vigilance, notamment l'hétérogénéité des indicateurs de résultats et impacts, la durabilité des actions et l'adoption encore modérée de certaines solutions (p. ex., l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié [GPL] pour réduire la pression sur les ressources forestières ainsi que les semences climato-résistantes).

Conclusion et recommandations

L'évaluation de la mise en œuvre du PNA (2022 - 2025) a révélé les constats clés suivants :

1. La mise en œuvre progresse, mais près de la moitié des actions (46,02 %) restent non démarrées, avec de fortes disparités sectorielles.
2. Les investissements « durs » et les actions « soft » produisent des effets visibles et appréciés, mais la mesure harmonisée des résultats et impacts demeure inégale.
3. La durabilité des ouvrages dépend d'une maintenance sécurisée et d'une appropriation accrue par les bénéficiaires.
4. L'adoption de solutions clés (GPL, variétés climato-résistantes) reste insuffisante, freinant les gains attendus.
5. Le financement et la coordination intersectorielle et territoriale doivent être renforcés pour accélérer la trajectoire 2026 - 2030.

Les recommandations prioritaires formulées pour la période 2026 - 2030 s'énumèrent comme suit :

1. Harmoniser le suivi-évaluation à travers un alignement des intrants, extrants, effets et impacts. Ceci suppose de normaliser les indicateurs par secteur, de publier des tableaux de bord et de conduire des revues annuelles de performance.

2. Consolider et accélérer l'exécution à travers la finalisation des projets en cours et l'activation des actions non démarrées, tout en priorisant les normes techniques, le système d'alerte précoce et les mécanismes socio-économiques inclusifs (ciblage des populations vulnérables).
3. Stimuler l'adoption à travers le financement de l'accès au GPL (trousses pour les foyers, logistique d'approvisionnement) et aux semences climato-résistantes. Il faudra aussi intensifier l'IEC (Information, Éducation et Communication) et l'appui-conseil et y associer des incitations (tarifs sociaux, microcrédits).
4. Renforcer la coordination et la territorialisation à travers l'animation des cadres intersectoriels (ministères, communes, et PTF), puis territorialiser les priorités par bassin et commune tout en intégrant les retours des communautés.
5. Assurer la soutenabilité financière à travers l'adoption d'une budgétisation sensible au climat et la diversification des sources (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'environnement mondial, bailleurs bilatéraux, partenariats public-privé).
6. Capitaliser et passer à l'échelle à travers une documentation des bonnes pratiques et une réplique dans les communes moins couvertes, avec des paquets techniques standardisés avec un accompagnement rapproché.

Table des matières

1.0 Introduction	1
1.1 Contexte général.....	1
1.2 Objectifs de l'évaluation	3
1.3 Difficultés et limites de l'étude	3
2.0 Méthodologie de l'étude	4
2.1 Méthodologie d'évaluation du PNA du Bénin (2022 - mi-2025).....	4
2.1.1 Cadre logique de l'évaluation	4
2.1.2 Théorie du changement.....	4
2.1.3 Indicateurs retenus	4
2.1.4 Consultation des parties prenantes	5
2.2 Traitement et analyse des données.....	6
2.3 Assurance qualité.....	7
3.0 Cohérence du PNA avec les engagements du Bénin	8
3.1 Cohérence du PNA avec les engagements internationaux du Bénin.....	8
3.2 Cohérence du PNA avec les références au niveau national.....	8
4.0 Principaux résultats.....	10
4.1 Analyse sectorielle	10
4.1.1 Secteur de l'agriculture.....	10
4.1.2 Secteur des ressources en eau.....	13
4.1.3 Secteur de l'énergie	15
4.1.4 Secteur de la foresterie.....	17
4.1.5 Secteur de la santé.....	20
4.1.6 Secteur des infrastructures et aménagements urbains.....	22
4.1.7 Secteur du tourisme.....	24
4.1.8 Secteur du littoral	26
4.2 Analyse globale	29
4.3 Approche transversale	31
4.3.1 Intégration du genre	32
4.3.2 Valorisation des savoirs endogènes.....	34
4.3.3 Prise en compte des populations vulnérables	34
4.4 Alignement avec les cadres internationaux et nationaux.....	34
4.4.1 Contribution aux ODD.....	34

4.4.2 Cohérence avec l'Accord de Paris	35
4.4.3 Articulation avec la PNGCC	35
4.5 Contraintes identifiées dans la mise en œuvre du PNA du Bénin	35
4.5.1 Défis institutionnels	35
4.5.2 Défis financiers.....	36
4.5.3 Défis techniques et opérationnels	36
5.0 Réalisations et perception des bénéficiaires	37
6.0 Forces et faiblesses de la mise en œuvre du PNA	44
7.0 Pertinence des réalisations	45
8.0 Efficacité des réalisations.....	46
9.0 Durabilité des réalisations	47
10.0 Stratégie de diffusion du rapport de l'étude	48
11.0 Principaux enseignements et recommandations	49
12.0 Prochaines étapes et perspectives pour l'actualisation du PNA	50
13.0 Conclusion.....	52
Références bibliographiques	54
Annexe 1. Communes et projets visités sur le terrain	55

Liste des tableaux

Tableau 1. Orientations et objectifs stratégiques du PNA du Bénin	10
Tableau 2. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de l'agriculture.....	10
Tableau 3. Niveaux de réalisations des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'agriculture	12
Tableau 4. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur des ressources en eau	13
Tableau 5. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des ressources en eau	14
Tableau 6. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de l'énergie.....	15
Tableau 7. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'énergie.....	16
Tableau 8. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de la foresterie	17

Tableau 9. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la foresterie	18
Tableau 10. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de la santé	20
Tableau 11. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la santé	20
Tableau 12. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains	22
Tableau 13. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains	23
Tableau 14. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur du tourisme	25
Tableau 15. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du tourisme	25
Tableau 16. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur du littoral	27
Tableau 17. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du littoral	27
Tableau 18. Niveaux de réalisation des actions prioritaires du PNA par secteur et global	29
Tableau 19. Indicateurs types pour suivre l'égalité femmes-hommes	33
Tableau 20. Initiatives et projets visités et réalisations dans les communes	38
Tableau 21. Analyse FFOM de la mise en œuvre du PNA du Bénin	44

Liste des figures

Figure 1. Localisation et découpage administratif du Bénin	1
Figure 2. Niveau de réalisation des projets par secteur	31
Figure 3. Niveau de réalisation en pourcentage par secteur	31

Liste des sigles et abréviations

AEP	Approvisionnement en eau potable
AFD	Agence française de développement
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
ASC	Agence de santé communautaire
BT	Basse Tension
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCU	Commission Communale d'Urbanisme
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEG	Collège d'Enseignement Général
CES	Conservation des eaux et des sols
CGF	Commission de Gestion Foncière
CNCC	Comité national sur les changements climatiques
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
DRS	Défense et restauration des sols
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (Analyse SWOT)
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HTA	Haute Tension A
IEC	Information, Éducation et Communication
IGN-Bénin	Institut Géographique National du Bénin
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transports
NBS	Solutions fondées sur la nature
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Orientation stratégique
OSC	Organisation de la société civile

OSS	Objectif stratégique
P2AE	Projet d'augmentation de l'accès à l'électricité
PABE	Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes
PADAAM	Projet d'appui au développement agricole et à l'accès au marché
PADMAR	Projet d'appui au développement du maraîchage
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAGCC	Plan d'action genres et changements climatiques
PAPC	Programme d'assainissement pluvial de Cotonou
PAPFC	Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées
PAVICC	Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique
PDA	Plan du Développement Agricole
PEDER-Plus	Projet extension et densification électrique des réseaux
PFC	Projet Forêts Classées
PNA	Plan national d'adaptation
PND	Plan national de développement
PNGCC	Politique nationale de gestion des changements climatiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPBS	Planning-programming-budgeting system
PPP	Partenariat public-privé
PREGAZ	Projet de promotion de la production durable de biomasse électricité
PRESREDI	Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution
ProMER	Projet de modernisation et d'extension des réseaux
PTF	Partenaires techniques et financiers
RERE	Projet de renforcement et d'extension des réseaux électriques
SDAC	Stratégie de développement et d'aménagement communal
SAEP	Système d'approvisionnement en eau potable
SAP	Système d'alerte précoce
SIG	Système d'Information Géographique
TAZCO	Transition agroécologique des zones cotonnières
TIA	Technologies et innovations d'adaptation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Eau, Hygiène et Assainissement

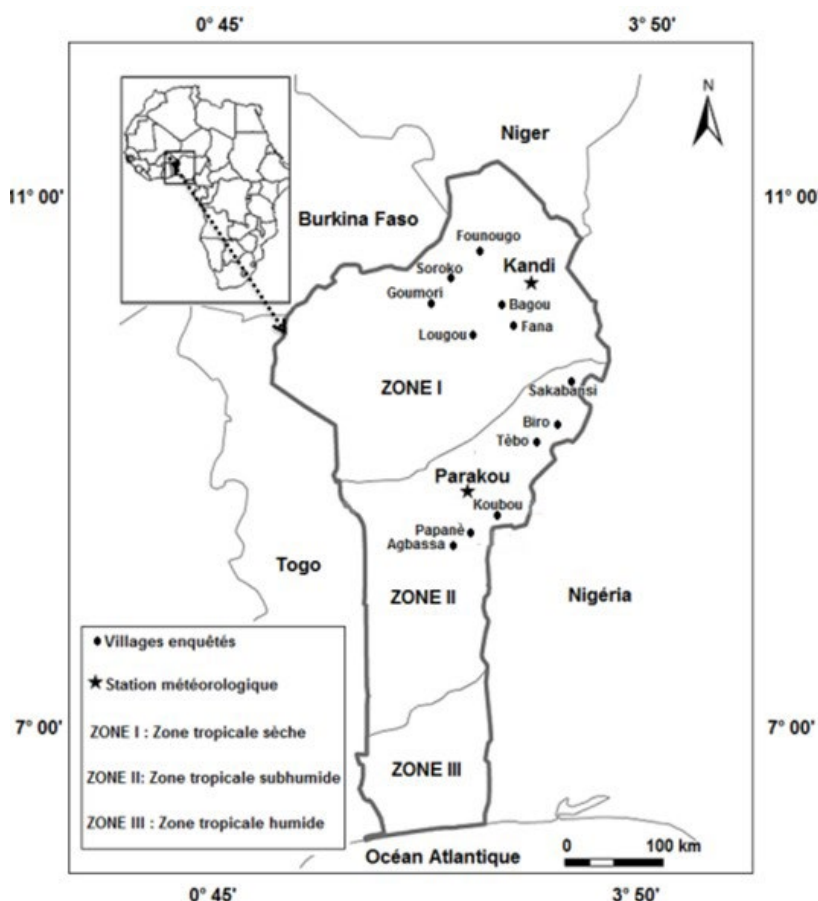
1.0 Introduction

1.1 Contexte général

La République du Bénin, située en Afrique de l'Ouest ($6^{\circ}30' - 12^{\circ} 30' \text{ N}$; $1^{\circ} - 3^{\circ} 40' \text{ E}$), couvre 114 763 km². Elle est bordée au nord par le Niger (277 km, dont 120 km sur le fleuve Niger), au nord-ouest par le Burkina Faso (386 km), à l'ouest par le Togo (651 km), à l'est par le Nigeria (809 km) et au sud par l'océan Atlantique (121 km). Le pays compte douze départements : L'Alibori, l'Atacora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou. Conformément aux articles 6 et 7 de la loi 97-028 du 15 janvier 1999 sur l'organisation territoriale, il regroupe 77 communes.

Le pays comporte trois zones agroclimatiques : la zone guinéenne (Sud), la zone soudano-guinéenne (Centre) et la zone soudanienne (Nord).

Figure 1. Localisation et découpage administratif du Bénin



Source : IGN-Bénin.

L'adoption en 1992 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a doté la communauté internationale d'un cadre juridique contre le dérèglement climatique. Le Bénin a signé la CCNUCC le 13 juin 1992, l'a ratifiée le 30 juin 1994 et l'instrument est

entré en vigueur pour le pays le 28 septembre 1994. En tant que pays moins avancé, il a élaboré un Programme d'action national d'adaptation soumis en janvier 2008, qui a posé les bases de l'analyse de vulnérabilité et des premières mesures d'adaptation prioritaires. Ce processus a été approfondi avec le Plan national d'adaptation (PNA), lancé en 2013 et finalisé en 2022, aligné sur la Politique nationale de gestion des changements climatiques (PNGCC) et sur l'Accord de Paris signé le 22 avril 2016 et ratifié le 31 octobre 2016.

Le PNA de 2022 fixe l'horizon 2030 d'un développement résilient et opérationnalise l'adaptation dans huit secteurs prioritaires : l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les infrastructures et aménagements urbains, le tourisme, la foresterie et le littoral. Il traite aussi des thèmes transversaux (genre, migrations, savoirs endogènes). Le coût indicatif de mise en œuvre des mesures est estimé à 4,24 milliards USD, les besoins les plus élevés concernant les infrastructures et aménagements urbains, le littoral et la santé. L'ensemble de ces instruments a structuré la planification nationale de l'adaptation et guidé la déclinaison de mesures sectorielles pour réduire la vulnérabilité climatique sur tout le territoire.

Le PNA prévoit une stratégie de communication articulée autour des éléments suivants :

1. Un plan de communication pour sensibiliser les décideurs, les collectivités, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables.
2. La production et la diffusion d'outils variés (fiches sectorielles, rapports vulgarisés, supports audiovisuels et numériques, dépliants, émissions de radio et télévision, plateformes web).
3. L'intégration de la communication climatique dans les systèmes d'information, d'éducation et de communication sectoriels (santé, agriculture, eau)
4. La territorialisation à l'aide de relais locaux, des langues nationales et l'implication des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile (OSC).

Une stratégie de mobilisation des ressources complète ce dispositif :

1. La diversification des sources : les budgets nationaux ; les fonds internationaux comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'Adaptation ; la coopération bilatérale et multilatérale ; et les financements innovants comme l'assurance climatique, les partenariats public-privé (PPP) et les instruments de marché.
2. L'intégration de l'adaptation dans la planification et la budgétisation publiques pour un financement pérenne.
3. Les mécanismes institutionnels de suivi et de coordination des financements en lien avec la PNGCC 2021 - 2030.
4. L'accompagnement des collectivités territoriales pour capter des ressources additionnelles (ONG, secteur privé, projets régionaux).
5. L'alignement sur l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD) afin de maximiser l'accès aux financements climatiques.

Après trois années de mise en œuvre, le Bénin a engagé l'évaluation de son PNA avec l'appui technique et financier du Réseau mondial de PNA de l'Institut international du développement durable. Pour apprécier les effets concrets des actions sur les populations et les écosystèmes, une mission de terrain

s'est déroulée du 18 au 24 septembre 2025 afin de documenter, à partir de données probantes (entretiens, mesures et images), les résultats, les apprentissages et les contraintes dans les huit secteurs de vulnérabilité. La mission a réuni huit personnes : deux consultants, trois agents de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), un représentant de NDC Partnership et deux conducteurs de véhicules administratifs.

Le chef de mission (consultant principal) a assuré la coordination globale, la validation des outils et l'assurance qualité des livrables et rapports. Il a également conduit l'échantillonnage sensible au genre, l'adaptation des outils et l'analyse différenciée. L'expert associé a été chargé du suivi-évaluation, du cadre des indicateurs, de l'archivage et des prises de vue dans le respect de l'éthique. Les agents de la DGEC et le représentant de NDC Partnership ont appuyé les visites de terrain, les entretiens et les mesures. Ils ont aussi contribué à la logistique (itinéraires, autorisations, sécurité et équipement de protection individuelle) ainsi qu'à la collecte et la validation des données. Les conducteurs de véhicules administratifs ont assuré la conduite des véhicules administratifs et la surveillance des matériaux de terrain lors des déplacements et échanges.

1.2 Objectifs de l'évaluation

Pour la période 2022 - 2025, l'évaluation du PNA a pour finalité d'accroître le rayonnement national du processus et d'en examiner, avec toute la rigueur requise, les leviers comme les entraves à l'exécution des actions prioritaires afin d'en parfaire la qualité et d'en amplifier la portée à l'avenir.

De manière spécifique, il s'agit d'atteindre les objectifs suivants :

1. Mesurer les progrès de 2022 à la mi-2025 par secteur et par axe du PNA.
2. Identifier les facteurs favorables ainsi que les freins.
3. Proposer des mesures correctrices et des priorités 2026 - 2030.

1.3 Difficultés et limites de l'étude

En dépit des outils prévus dans le PNA du Bénin pour structurer le suivi-évaluation par secteur, plusieurs contraintes susceptibles d'altérer la qualité du présent document ont été relevées, à savoir :

- Un dispositif institutionnel de suivi insuffisant au niveau sectoriel, y compris aux échelons déconcentrés et communaux, entraînant des difficultés récurrentes de collecte et d'agrégation des données.
- L'absence de cibles ou d'indicateurs pour la période 2022 - 2030 dans certains secteurs.
- Le défaut de définition d'actions et d'activités spécifiques pour la période 2022 - 2030 dans d'autres secteurs.

2.0 Méthodologie de l'étude

2.1 Méthodologie d'évaluation du PNA du Bénin (2022 - mi-2025)

L'évaluation de la mise en œuvre du PNA du Bénin repose sur une approche mixte (quantitative et qualitative) inspirée des bonnes pratiques régionales et internationales en matière de suivi-évaluation des politiques climatiques. Elle adopte une démarche participative et itérative, structurée autour de quatre composantes : le cadre logique de l'évaluation, la théorie du changement, le suivi des indicateurs retenus et les consultations des parties prenantes.

Sur le plan opérationnel, la méthodologie a combiné plusieurs outils complémentaires : la revue documentaire ((MAEP/Projet TAZCO, 2022-2023) ; (MAEP/Projet TAZCO, 2023-2024) ; (MEEVCC, 2021) ; (MPD/PND, 2018) ; (MCDD/DGEC, 2022) ; (MCVT/Projet PABE, 2022-2023) ; (MCVT/Projet PAVICC, 2022-2023) ; (MCVT/Projet PABE, 2023-2024) ; (MCVT/Projet PAVICC, 2023-2024)), l'élaboration de fiches de collecte de données, un atelier de consultation des parties prenantes et des entretiens semi-structurés avec les acteurs clés. Les étapes à venir prévoient des visites de terrain sur les projets d'adaptation en cours, des enquêtes de perception auprès des communautés bénéficiaires, ainsi que l'organisation d'ateliers de restitution et de validation.

2.1.1 Cadre logique de l'évaluation

Un cadre logique a été défini afin d'établir la cohérence entre les éléments suivants :

- Les intrants : les ressources financières, techniques et institutionnelles mobilisées.
- Les activités : les actions concrètes de mise en œuvre du PNA dans les secteurs prioritaires (agriculture, eau, énergie, santé, etc.).
- Les extrants : les produits et résultats immédiats (projets réalisés, infrastructures, formations).
- Les effets : les changements observés en matière de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la résilience.
- L'impact : la contribution globale du PNA aux objectifs nationaux d'adaptation et aux engagements internationaux (ODD, Accord de Paris).

2.1.2 Théorie du changement

La théorie du changement adoptée considère qu'en dotant les secteurs clés de capacités techniques et institutionnelles, en mobilisant des financements diversifiés et en impliquant activement les parties prenantes locales, le PNA permet de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes tout en réduisant les risques climatiques. Cette logique repose sur des hypothèses critiques (stabilité institutionnelle, disponibilité de financements, appropriation communautaire) et identifie des risques (insuffisance des ressources, faible coordination intersectorielle).

2.1.3 Indicateurs retenus

L'évaluation a mobilisé un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs inspirés du cadre de suivi-évaluation du climat et du suivi des ODD, dont :

- Le nombre de projets et programmes d'adaptation financés et mis en œuvre.
- La superficie restaurée ou protégée.
- Le taux d'accès des populations à l'eau potable, à l'énergie durable et aux infrastructures résilientes.
- Le nombre de personnes formées (dont la proportion de femmes et de jeunes).
- Le niveau d'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles et communales.
- Le volume de financements mobilisés et la proportion affectée aux secteurs vulnérables.
- Les perceptions et retours des communautés bénéficiaires.

2.1.4 Consultation des parties prenantes

Un processus de consultation participative a été conduit, impliquant :

- Les institutions nationales : les ministères sectoriels, le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) et les structures techniques
- Les collectivités territoriales : des communes pilotes.
- Les OSC, organisations paysannes et associations de femmes et de jeunes.
- Les partenaires techniques et financiers (PTF).
- Les chercheurs et universités : production d'études et capitalisation.

La période évaluée s'étend de 2022 à la mi-2025, sur la base des données consolidées lors de l'atelier de consultation des parties prenantes tenu à Grand Popo du 29 au 31 juillet 2025. L'évaluation poursuit trois objectifs :

1. Mesurer les progrès réalisés par secteur et par axe du PNA.
2. Identifier les facteurs favorables et les freins rencontrés.
3. Proposer des mesures correctrices et des priorités pour 2026 - 2030.

Une visite de terrain a ensuite été réalisée pour apporter des preuves des progrès du PNA, des changements induits et des contraintes, et pour éclairer les priorités pour la période 2026 - 2030. Les données recueillies portent sur

1. Les sorties (les ouvrages, les équipements, les surfaces, les ménages appuyés)
2. Les effets (l'accès à l'eau, à l'énergie et aux soins, la productivité, les pertes évitées, les interruptions de service, les revenus et emplois)
3. La résilience (la préparation aux aléas, la couverture d'un système d'alerte précoce (SAP), le temps d'alerte et de réponse, les pratiques d'adaptation adoptées)
4. Les indicateurs transversaux (le genre et l'inclusion, les savoirs endogènes, la gouvernance locale, la viabilité financière et de la maintenance)

L'échantillonnage a retenu deux à trois projets par secteur, selon la représentativité géographique et écologique, la taille, l'avancement, le potentiel d'impact et la disponibilité des parties prenantes, avec triangulation systématique (documents de projet, observations directes, témoignages de bénéficiaires).

Plusieurs outils de collecte ont été mobilisés : des entretiens semi-directifs (porteurs de projet, services déconcentrés, communes, PTF) ; des groupes de discussion, incluant des femmes, des jeunes et des usagers ; des grilles d'observation (infrastructures, ouvrages, écosystèmes) et des relevés GPS ; et des questionnaires courts auprès des ménages et opérateurs (adoption, satisfaction, coûts et temps, incidents climatiques).

Photo 1. Participants à l'atelier de consultation des parties prenantes (multisectorielles)



L'itinéraire suivi ainsi que les projets visités se retrouvent à l'annexe 1.

Le tableau 20 présente les initiatives et projets visités ainsi que les réalisations dans les communes.

2.2 Traitement et analyse des données

La méthodologie combine une revue documentaire structurée, la réalisation des consultations des parties prenantes multisectorielles et la conception et l'exploitation des tableaux croisés sectoriels. Les données proviennent principalement du PNA de 2022 (cadre stratégique, axes et objectifs spécifiques, gouvernance, indicateurs, coûts et dispositifs de mise en œuvre) et des consultations tenues à Grand Popo du 29 au 31 juillet 2025, qui ont réuni environ 70 participants issus des ministères, des communes, des OSC, du secteur privé et des PTF. L'analyse intègre la matrice de forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) ainsi que l'examen des arrangements institutionnels.

L'atelier (Hôtel Camilio, Grand Popo) a rassemblé des représentants des ministères sectoriels, des collectivités locales, des OSC, du secteur privé et des PTF (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement [GIZ], l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], Enable, l'Agence française de développement [AFD], le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]). À sa clôture, 27 fiches « adaptation » ont été soumises : six pour l'énergie, huit pour l'agriculture et 13 pour

la foresterie, provenant de 21 structures dont l'Association Nationale des Communes du Bénin, la Direction Générale de l'Eau, le ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines, la GIZ, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC), la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le ministère du Cadre de vie et des Transports (MCVT), l'Agence nationale de la météorologie, le ministère de la Santé, ainsi que des ONG (la Benin Environment and Education Society, Eco-Bénin, Jeunesse et Emplois Verts pour une Économie Verte, Jeunes Volontaires pour l'Environnement et le Partenariat National de l'Eau) et des acteurs du secteur privé. Les données recueillies sont relatives entre autres à la mise en œuvre des projets, le niveau de réalisation et les obstacles à l'exécution des actions prévues.

Le traitement des données a reposé sur l'élaboration de tableaux sectoriels permettant l'extraction et la normalisation des informations relatives aux actions prévues, réalisées, en cours ou non démarrées, par axe et par secteur, ainsi que sur un tableau d'analyse globale. L'analyse s'est appuyée sur une grille inspirée du rapport d'évaluation du PNA du Burkina Faso, intégrant une matrice des actions par état d'avancement, des bilans par axe et par objectif stratégique avec prise en compte du genre, une analyse FFOM pour identifier les leviers et obstacles, ainsi qu'un examen de la gouvernance en matière de rôles, de coordination et des mécanismes de suivi. Les indicateurs de progrès ont été calculés à partir des tableaux consolidés, afin de déterminer les taux de réalisation par axe et par secteur.

Les étapes opérationnelles de l'évaluation ont suivi un processus structuré : la préparation et la revue initiale (cadrage, collecte documentaire, cartographie des acteurs), le précodage des actions par axe, objectif spécifique, secteur et statut d'avancement, puis la validation lors de l'atelier multiacteurs de Grand Popo intégrant l'analyse FFOM et l'examen des arrangements institutionnels. Les données ont ensuite fait l'objet de traitements quantitatifs (agrégation sectorielle et par axe, calcul des taux de réalisation, analyse des écarts) et qualitatifs (synthèse des facteurs favorables et des freins institutionnels, techniques, financiers et liés aux capacités et aux données).

La méthodologie a permis de mesurer les progrès (analyse des matrices d'avancement, des taux de réalisation par axe et secteur, ainsi que des tableaux de bord consolidés), d'identifier les facteurs favorables et les freins (analyse FFOM), d'examiner les arrangements institutionnels et les retours des parties prenantes et, enfin, de proposer les mesures correctrices et de définir les priorités pour 2026 - 2030. La méthodologie repose sur l'analyse des écarts, la formulation d'actions opérationnelles et l'élaboration d'une feuille de route hiérarchisée. Les recommandations portent principalement sur la gouvernance, le financement, le renforcement des capacités, le suivi-évaluation et l'intégration du genre. Lesdites recommandations font ensuite l'objet d'une validation intersectorielle permettant la restitution et les ajustements.

2.3 Assurance qualité

L'assurance qualité de l'évaluation repose sur la triangulation des sources (documents, tableaux et atelier) et la traçabilité des hypothèses et arbitrages. Les principales limites concernent les lacunes de données et l'hétérogénéité de leur complétude selon les secteurs, partiellement atténuées grâce à la validation multiacteurs et à la transparence méthodologique.

3.0 Cohérence du PNA avec les engagements du Bénin

3.1 Cohérence du PNA avec les engagements internationaux du Bénin

Le PNA du Bénin est solidement aligné aux engagements internationaux en matière d'adaptation. Déposé auprès de la CCNUCC en 2022, il constitue un outil de mise en œuvre nationale de l'Accord de Paris, en cohérence avec la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée de 2021. Ses priorités couvrent huit secteurs stratégiques (agriculture, eau, santé, zones côtières, forêts, énergie, infrastructures et aménagements urbains, tourisme), en conformité avec les lignes directrices internationales de planification de l'adaptation. Le PNA renforce également l'articulation adaptation-réduction des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai 2015 - 2030, et contribue directement aux ODD 2, 3, 6, 11, 13, 14 et 15, en s'appuyant sur la PNGCC 2021 - 2030 comme cadre national de référence. Il intègre un Plan d'actions genres et changements climatiques (PAGCC) qui institutionnalise l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables, conformément aux orientations de la CCNUCC. Sur le plan financier, le Bénin a mobilisé des appuis internationaux (Readiness, FVC, PNUE, Programme des Nations Unies pour le développement) afin d'inscrire l'adaptation dans la planification et la budgétisation publiques, en ligne avec les mécanismes de l'Accord de Paris.

Enfin, le PNA s'ancre dans un cadre légal et institutionnel national (loi 2018-18 et dispositifs climat) qui traduit les obligations internationales en politiques publiques opérationnelles.

L'alignement du PNA du Bénin offre de multiples avantages. Sur le plan stratégique, il renforce la cohérence entre les politiques nationales et les engagements internationaux (CCNUCC, Accord de Paris, ODD, PNGCC), favorise une approche intégrée liant l'adaptation, la réduction des risques de catastrophes et le développement durable, et consolide la gouvernance grâce à son ancrage légal. Sur le plan financier, il facilite l'accès aux mécanismes internationaux (FVC, FEM, Adaptation Fund), accroît la capacité à développer des projets bancables en phase avec la CDN et les ODD, et ouvre la voie à la diversification des financements à l'aide de PPP, d'assurances climatiques ou de crédits carbone. Sur le plan technique et opérationnel, il améliore la planification sectorielle, renforce le suivi-évaluation grâce au suivi-évaluation aligné avec les standards internationaux et favorise la capitalisation ainsi que la diffusion d'expériences par le biais de réseaux régionaux et mondiaux. Enfin, sur le plan social et environnemental, il promeut l'inclusion à travers le PAGCC, renforce la résilience des communautés en proposant des solutions adaptées aux contextes locaux et assure la durabilité des actions par leur intégration dans les cadres de planification nationaux et sectoriels.

3.2 Cohérence du PNA avec les références au niveau national

Le PNA du Bénin s'inscrit pleinement dans les cadres nationaux existants, assurant une cohérence stratégique et opérationnelle des priorités d'adaptation. Conçu comme l'un des programmes d'exécution de la PNGCC 2021 - 2030, il en reprend les principes et mécanismes institutionnels et s'appuie sur l'architecture de gouvernance climat explicitée dans le PNA de 2022, notamment avec l'aide du CNCC. Il contribue directement au Plan national de développement (PND ; 2018 - 2025) à

travers le pilier environnement et au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG ; 2021 - 2026) en soutenant les projets structurants dans les secteurs de l'eau, du littoral, des villes résilientes, de l'énergie, de l'agriculture et de la santé. Le PNA articule également ses mesures avec la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (2019 - 2030) et ses plans connexes, garantissant l'intégration de l'adaptation et de la gestion des risques.

Sur le plan sectoriel, il assure la cohérence avec la Politique nationale de l'eau et le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau pour la sécurité hydrique et la gouvernance des ressources, avec la Politique Nationale de Développement des Énergies Renouvelables (2020 - 2035) pour la diversification et la résilience énergétique, et avec le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle pour la transformation agricole, la gestion des risques climatiques et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, la territorialisation de sa mise en œuvre s'aligne sur la politique nationale de décentralisation (2016) et sur les cadres de planification budgétaire (la rationalisation des choix budgétaires [PPBS] et le cadre de dépense à moyen terme [CDMT]), garantissant l'ancrage local des actions. Enfin, le PAGCC assure l'intégration systématique de l'équité et de l'inclusion dans les processus d'adaptation.

En somme, le PNA du Bénin se positionne comme un cadre transversal et fédérateur, en parfaite synergie avec la politique sur le climat, les plans de développement, les stratégies sectorielles et les dispositifs de gouvernance, ce qui renforce à la fois sa légitimité et son efficacité opérationnelle.

L'alignement du PNA avec les cadres nationaux présente plusieurs implications majeures. En tant qu'instrument d'exécution de la PNGCC 2021 - 2030, il assure la continuité entre la vision nationale et les engagements internationaux, tandis que son intégration au PND 2018 - 2025 et au PAG 2021 - 2026 consacre l'adaptation comme une priorité du développement, réduisant les duplications et favorisant l'articulation intersectorielle. Sur le plan sectoriel, l'arrimage à la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (2019 - 2030), au Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (eau), à la Politique Nationale de Développement des Énergies Renouvelables (énergie), au Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et au Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (agriculture) confère une base solide pour des mesures d'adaptation concrètes, intégrées et opérationnelles. La cohérence avec la politique de décentralisation renforce la territorialisation en responsabilisant les communes et services déconcentrés et en favorisant la participation locale. Par ailleurs, l'intégration dans les cadres budgétaires nationaux (PPBS, CDMT) accroît les chances de financements publics réguliers et facilite l'accès à des ressources additionnelles nationales et internationales. Enfin, l'arrimage au PAGCC garantit l'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables tout en consolidant la durabilité des actions adossées aux politiques nationales existantes.

4.0 Principaux résultats

L'option retenue pour l'évaluation du PNA du Bénin est de faire l'analyse à travers des orientations stratégiques déclinées en objectifs stratégiques couvrant les secteurs prioritaires de mise en œuvre.

Le tableau 1 présente les trois orientations stratégiques du PNA et leur déclinaison en objectifs stratégiques.

Tableau 1. Orientations et objectifs stratégiques du PNA du Bénin

Orientations stratégiques (OS)	Objectifs stratégiques (OSS)
OS 1 : Promouvoir les modes de consommation et de production durables	OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement
OS 2 : Promouvoir la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et des écosystèmes	OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes
OS 3 : Mettre en place un SAP multirisque et de gestion efficace des catastrophes et des calamités naturelles, notamment les inondations et la montée du niveau de la mer	OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques

Source : PNA Bénin, 2022.

Les résultats de l'évaluation tiennent compte des facteurs suivants :

1. Le niveau d'atteinte des objectifs par axe stratégique.
2. Le niveau de réalisation physique des actions d'adaptation.
3. Les principales réalisations (repères techniques et institutionnels).
4. Les forces et faiblesses clés constatées, y compris les facteurs favorables et freins.
5. Le niveau d'intégration du genre et de l'inclusion sociale.

4.1 Analyse sectorielle

4.1.1 Secteur de l'agriculture

Le tableau 2 présente les actions prioritaires dans le secteur de l'agriculture par objectif stratégique du PNA du Bénin.

Tableau 2. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de l'agriculture

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Amélioration et développement de la résilience des systèmes de production et de transformation agricoles aux changements climatiques
	Renforcement de l'accès à la formation des femmes et des associations de femmes sur les effets des changements climatiques relativement au domaine de l'agriculture et évaluation de leurs besoins

Objectifs stratégiques	Actions prévues
	Formation des femmes à l'utilisation de semences améliorées ou de variétés résistantes aux changements climatiques (fortes chaleurs, sécheresses) dans le domaine de l'agriculture
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales
	Conversion des pêcheurs en pisciculteurs et des poissonniers en maraîchers
	Formation des formatrices sur les bonnes pratiques agricoles pour freiner la dégradation écologique
	Garantir l'accès à l'information technique et former les femmes agricultrices pour la transition vers de nouvelles activités génératrices de revenus qui ne soient pas dépendantes des aléas climatiques (p. ex., dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'e-Agriculture)
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Prévention et gestion des risques agricoles
	Facilitation de l'accès aux terres par les femmes en cas de déplacement interne résultant des changements climatiques, dans le but de renforcer leur autonomisation financière
	Facilitation de l'accès équitable aux crédits agricoles et amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures rurales

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Le secteur agricole présente un portefeuille d'actions structuré autour de l'agroécologie, de la formation et de la résilience socio-économique. L'OSS 1 met en avant le renforcement des compétences des femmes et l'accès équitable aux ressources, traduisant une forte volonté d'inclusion. L'OSS 2 s'oriente vers des pratiques durables (gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales) et la diversification des moyens de subsistance. L'OSS 3 cible la prévention des risques agricoles, portant une attention particulière sur l'accès au foncier et au crédit pour les femmes.

Le tableau suivant présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires dans le secteur de l'agriculture par objectif stratégique du PNA du Bénin.

L'exécution du portefeuille du secteur de l'agriculture atteint environ 45,24 % et est portée par l'OSS 2 (62,5 %) grâce aux pratiques de gestion durable des terres (la conservation des eaux et des sols [CES] et la défense et restauration des sols [DRS]), à la maîtrise de l'eau (bas-fonds et irrigation) et à la diversification des filières. L'OSS 1 (45,24 %) progresse grâce à la gouvernance et la planification, le renforcement des capacités (le Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations, le Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs et le Projet « Centres d'Innovations Vertes pour le secteur Agro-alimentaire ») et l'e-Agriculture, qui structure l'appui-conseil et la traçabilité. L'OSS 3 (22,22 %) demeure en retard : les assurances agricoles, les filets sociaux, l'accès au foncier et au financement (le genre) et la chaîne d'alerte et de réponse restent des maillons faibles, alors qu'ils conditionnent la résilience des ménages et des PME rurales. L'alignement au PNA de 2022 est confirmé ; la réussite dépend désormais d'un financement, d'une mise en œuvre et d'un suivi-évaluation plus robustes.

Tableau 3. Niveaux de réalisations des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'agriculture

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	19	3	20	42	45,24
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	15	1	8	24	62,5
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	4	2	12	18	22,22
Total	38	6	40	84	45,24

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Au total, 84 mesures dérivées des actions prioritaires ont été définies ; 38 sont réalisées, 6 sont en cours et 40 sont non démarrées, soit un taux global de 45,24 %. Les progrès les plus substantiels relèvent de l'OSS 2 (62,5 %), tandis que l'OSS 3 enregistre les retards les plus marqués (22,22 %). Les avancées portent surtout sur la gestion intégrée des sols et les bonnes pratiques agricoles, surtout quand les mécanismes socio-économiques inclusifs (foncier, crédit) demeurent insuffisamment opérationnels.

Il urge d'instaurer un tableau de bord de suivi-évaluation trimestriel pour piloter les indicateurs clés et guider les arbitrages.

Synthèse

Le secteur agricole est le plus avancé du PNA, avec 45,24 % des actions réalisées. Les progrès se concentrent sur la gestion durable des terres (CES et DRS), l'agroécologie, la mécanisation et la diffusion de variétés résilientes. Plus de 84 actions ont été suivies, dont 38 sont déjà réalisées, toutes soutenues par des projets comme le Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (PABE), la deuxième phase du projet Transition agroécologique des zones cotonnières (TAZCO 2), le Projet d'appui au développement agricole et à l'accès au marché (PADAAM) ou le Projet d'appui au développement du maraîchage (PADMAR). Les réalisations incluent la création de vergers, l'installation de stations agrométéorologiques, l'augmentation des rendements grâce aux essais agricoles, ou encore la formation de 150 producteurs de semences certifiées. Les bénéficiaires expriment globalement une perception très positive, illustrant des gains réels en productivité, diversification et résilience.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Massifier l'adoption des techniques réussies : l'agroécologie, la CES et la DRS et les variétés résistantes

- Étendre les systèmes d'information agrométéo et l'e-Agriculture
- Améliorer l'accès des femmes au foncier, au crédit et à la formation

4.1.2 Secteur des ressources en eau

Le tableau 4 présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des ressources en eau.

Tableau 4. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur des ressources en eau

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Développement d'infrastructures résilientes aux changements climatiques
	Appui à la mise en place et au fonctionnement des organes de gestion de l'eau
	Application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau
	Renforcement des capacités des femmes, des hommes et des groupes vulnérables pour la mise en place de stratégies locales d'adaptation en cas de sécheresse saisonnière, d'élévation du niveau des mers, d'inondations, de pluies violentes et de chaleur excessive
	Sensibilisation des femmes, des hommes et des groupes vulnérables sur les comportements à adopter en cas de pénurie d'eau et de difficultés d'accès à l'eau potable
	Application de la réglementation en matière de transhumance
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Développement d'infrastructures de mobilisation durable des ressources en eau
	Assurance du renouvellement artificiel des nappes souterraines
	Mobilisation et gestion durable des ressources en eau
	Amélioration de la connaissance des ressources en eau
	Amélioration de la gouvernance du secteur
	Construction et multiplication des points d'eau (forages, châteaux d'eau) pour en faciliter l'accès
	Renforcement des mesures pour réduire les effets des sécheresses vis-à-vis des moyens de subsistance des familles et la sécurité alimentaire
	Assurer la participation effective des femmes dans l'élaboration et l'évaluation des projets et programmes d'adaptation dans le secteur de l'eau
	Assurer l'équité dans la répartition et l'accès aux ressources naturelles
	Poursuite des campagnes de reboisement et de protection des berges des plans et cours d'eau
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques	Amélioration de la connaissance et la gestion des risques hydroclimatiques
	Poursuite de la mise en place des SAP communautaires

État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin
Premier rapport d'avancement

Objectifs stratégiques	Actions prévues
durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Vulgarisation de l'assurance maladie et du crédit à travers le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Les actions proposées couvrent l'ensemble du cycle de gestion de l'eau : les infrastructures résilientes, la gouvernance, la gestion durable des nappes, la protection des berges et la participation communautaire. L'OSS 1 insiste sur la réglementation et la sensibilisation, tandis que l'OSS 2 priorise la mobilisation durable et l'équité d'accès. L'OSS 3 vient compléter le cycle avec des dispositifs de SAP communautaires et une assurance sociale (le projet ARCH), ce qui traduit une approche intégrée eau-résilience-sécurité alimentaire.

Le tableau 5 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des ressources en eau.

Tableau 5. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des ressources en eau

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	6	7	11	24	25
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	10	10	18	38	26,31
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	0	4	5	9	0
Total	16	21	34	71	22,53

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Le secteur de l'eau affiche un taux global de réalisation de 22,53 %, avec 26,31 % pour l'OSS 2, 25,00 % pour l'OSS 1 et 0,00 % pour l'OSS 3. Les progrès les plus visibles concernent l'accès (l'approvisionnement en eau potable [AEP], les systèmes d'approvisionnement en eau potable [SAEP], l'assainissement, la réduction des pertes), portés par des adductions, forages et programmes urbains et périurbains. En revanche, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) demeure inégalement opérationnelle : des plans existent, mais la régulation (contrôles, police de l'eau) et l'intercommunalité restent peu effectives. L'OSS 3 est le maillon faible : le SAP, le projet ARCH et d'autres dispositifs socio-économiques sont quasi absents, limitant l'alerte, la préparation et la protection des ménages. Enfin, les actions sur les berges et dans les zones humides (curage, reboisement, gestion) restent insuffisantes au regard des risques d'érosion et d'inondation.

En synthèse, la dynamique actuelle reflète des progrès structurels, mais une opérationnalisation locale insuffisante. Pour améliorer l'efficacité et la durabilité, il convient de rééquilibrer le portefeuille en accélérant les actions suivantes :

1. Les plans directeurs et le contrôle des prélèvements et des rejets
2. Le déploiement effectif des SAP et des mécanismes communautaires
3. La montée en charge des solutions écosystémiques sur les berges et dans les zones humides, conformément au cadre du PNA du secteur de l'eau

Synthèse

Avec un taux global de réalisation de 22,53 %, le secteur de l'eau affiche des progrès structurants sur l'accès à l'eau potable et la protection des ressources. Parmi 71 actions prévues, 16 sont réalisées et 21 sont en cours, notamment la construction d'ouvrages hydrauliques, de forages à gros débit et d'infrastructures d'AEP multivillages (p. ex., le château d'eau de Banigbé). Malgré ces avancées, certaines dimensions comme la mise en place des SAP eau-climat (l'OSS 3 à 0 %) restent peu opérationnalisées, tandis que les actions de gouvernance (GIRE) progressent lentement.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Accélérer la GIRE opérationnelle à travers un contrôle des prélèvements, de la police de l'eau, de redevances et de l'intercommunalité
- Déployer un programme national d'alerte pour les inondations et les sécheresses
- Mettre en œuvre un plan national de restauration des berges, zones humides et bassins versants

4.1.3 Secteur de l'énergie

Le tableau suivant présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'énergie.

Tableau 6. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de l'énergie

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Promotion de l'usage d'énergies alternatives au bois énergie
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Sans objet
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Renforcement du niveau de sécurité et de résilience des ouvrages énergétiques
	Mise en place d'un mécanisme permanent de prévision et d'un SAP pour les pluies saisonnières, les vents violents et les variations anormales de température

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Les priorités se concentrent sur la diversification des sources (la promotion des alternatives au bois énergie) et la résilience des infrastructures énergétiques. La mise en place de SAP et de mécanismes de suivi climatique est essentielle pour sécuriser le réseau national. Ce secteur reste toutefois moins détaillé que d'autres et pourrait être enrichi par des projets d'efficacité énergétique et d'accès rural.

Le tableau 7 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'énergie.

Tableau 7. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de l'énergie

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	2	4	0	6	33,33
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	0	1	0	1	0
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	0	3	0	3	0
Total	2	8	0	10	20

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Le portefeuille du secteur de l'énergie présente un taux global d'exécution d'environ 20 %. Les avancées se concentrent sur l'OSS 1 (environ 33,33 %), portées par la planification sectorielle, des documents stratégiques et des programmes de renforcement des capacités. Plusieurs chantiers d'infrastructures et d'accès (le Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution [PRESREDI], le Projet de renforcement et d'extensions des réseaux électriques [RERE], le Projet de modernisation et d'extension des réseaux dans les grands centres urbains [ProMER], le Projet d'augmentation de l'accès à l'électricité [P2AE], éclairage public solaire) sont engagés, mais demeurent pour l'essentiel en cours, sans livrables massifs. À l'inverse, les OSS 2 et 3 accusent un retard : les projets concernant l'énergie de cuisson propre, le SAP météo-énergie et les normes de résilience des ouvrages sont amorcés, mais non finalisés. Cette configuration traduit un profil déséquilibré (OSS 1 > OSS 3 ≈ OSS 2) et confirme le besoin d'opérationnaliser la transition au-delà de la préparation des investissements. Les contraintes majeures tiennent à la complexité technique, aux coûts élevés et à la dépendance aux financements internationaux. Accélérer la diffusion de solutions décentralisées (solaire, biomasse durable) et la diversification des ressources (FVC, FEM, PPP) est déterminant pour des co-bénéfices rapides (santé, forêts, genre) et la continuité de service face aux aléas.

Les recommandations formulées sont les suivantes :

1. Rendre obligatoires les normes climato-résilientes pour les centrales, postes et lignes.
2. Déployer massivement la cuisson propre (gaz de pétrole liquéfié [GPL], biogaz, foyers améliorés).
3. Opérationnaliser les SAP météo-énergie interfacés aux opérateurs.
4. Finaliser les projets d'énergies renouvelables et de réseaux en cours (la centrale d'Illoulofin, PRESREDI, RERE, ProMER, P2AE).
5. Mobiliser les financements climatiques et PPP ciblés.
6. Instaurer un suivi-évaluation trimestriel (conformité aux normes, mégawatts d'énergies renouvelables mis en service, kilowattheures économisés, ménages équipés en cuisson propre, couverture de SAP, financements mobilisés).

Synthèse

Le secteur de l'énergie présente un taux de réalisation d'environ 20 %, marqué surtout par la planification et quelques actions de gouvernance (OSS 1 à 33,33 %). Les progrès incluent la distribution d'environ 1 200 trousse de GPL avec le Projet de promotion de la production durable de biomasse électricité (PREGAZ), la modernisation du réseau (le projet ProMER, les agents de santé communautaire [ASC], le projet Extension et densification électrique des réseaux [PEDER-Plus] et l'extension électrique à grande échelle avec le projet P2AE, qui touche 142 000 ménages et 20 500 PME. Toutefois, les actions liées à la résilience des infrastructures (OSS 3) et à la gestion durable des ressources (OSS 2) n'ont pas encore enregistré de réalisations concrètes.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Massifier la cuisson propre (GPL, foyers améliorés, biogaz) à l'aide de subventions ciblées, la logistique et la sensibilisation
- Développer des mini-réseaux solaires résilients dans les zones reculées
- Finaliser les grands projets (Illoulofin, PRESREDI, RERE, P2AE)

4.1.4 Secteur de la foresterie

Le tableau 8 présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la foresterie.

Tableau 8. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de la foresterie

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Promotion de l'agroforesterie et des plantations forestières à grande échelle
	Promotion de la foresterie urbaine
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Renforcement de capacité des acteurs (communautés, opérateurs privés, administrations, OSC) sur les effets des changements climatiques
	Promotion de la gestion durable des forêts et des aires protégées
	Amélioration de la conservation de la biodiversité, des forêts, des aires de patrimoine autochtone et communautaire et autres écosystèmes fragiles

Objectifs stratégiques	Actions prévues
	Amélioration de la gouvernance forestière
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques (OS3)	Sans objet

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

La foresterie place l'accent sur l'agroforesterie, les plantations et la foresterie urbaine (OSS 1), la gestion durable des forêts et la conservation de la biodiversité (OSS 2). L'absence d'actions explicites dans l'OSS 3 limite la vision intégrée, mais l'importance donnée aux capacités des communautés, ONG et acteurs privés offre des leviers pour renforcer la gouvernance forestière.

Le tableau 9 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la foresterie.

Tableau 9. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la foresterie

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	4	3	1	8	50
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	7	6	7	20	35
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	4	5	4	13	30,77
Total	15	14	12	41	36,59

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

La mise en œuvre forestière du PNA est tirée par l'OSS 2 à travers le reboisement (campagnes nationales, « ceintures vertes »), la création et la gestion de forêts communautaires et sacrées et la conservation d'écosystèmes sensibles (mangroves, zones humides à Ouidah). Des réalisations sont acquises (campagnes 2023 - 2024) et plusieurs chantiers se poursuivent, mais l'entretien post-plantation, la lutte anti-feux et le suivi de la survie doivent encore monter en puissance. Côté OSS 1, les bases de gouvernance existent (documents communaux, comités), mais le suivi-évaluation, les inventaires et la concertation intersectorielle restent à opérationnaliser pour sécuriser la durabilité et le rapportage. L'OSS 3 demeure sous-exploité : au-delà des plans de contingence et des actions d'éducation et de sensibilisation, les mécanismes économiques (incitations, contrats d'entretien, dispositifs communautaires de gestion des risques et de moyens d'existence) sont peu matérialisés.

Globalement, les chantiers cadrent bien avec les options du PNA (agroforesterie, foresterie urbaine, gouvernance, recherche, semences, conservation des écosystèmes fragiles), ce qui renforce l'éligibilité aux financements et la cohérence intersectorielle. En conclusion, la base d'actions est réelle, mais incomplète : l'OSS 2 progresse, l'OSS 1 doit être densifié et l'OSS 3 doit être accéléré. Un renforcement du suivi-évaluation, des financements et de la coordination conditionnera le passage à l'échelle. Au nombre des principales initiatives d'adaptation aux changements climatiques actuellement en cours dans le domaine de la foresterie, on peut citer le Projet Mangrove (FAO), le Projet intégré de restauration et d'amélioration de la valeur des terres et des écosystèmes forestiers dégradés pour une meilleure résilience climatique (Programme des Nations Unies pour le développement et FEM), le projet Forest For Future (GIZ), le PABE (PNUE) et le Projet Forêts Classées ([PFC] Banque mondiale).

Les recommandations suivantes ont été dès lors formulées :

1. Instaurer un tableau de bord pour le suivi-évaluation (survie des plants, superficies restaurées, forêts communautaires).
2. Contractualiser l'entretien post-plantation et appuyer les pépiniéristes (qualité et diversité).
3. Étendre les plans de gestion des forêts communautaires et sacrées avec des mécanismes financiers durables.
4. Intensifier la régénération naturelle assistée et la prévention des feux (campagnes « zéro feu tardif », pare-feu, équipes locales).
5. Créer des fonds climatiques communaux et des programmes de rémunération en espèces du travail dédiés à l'entretien.
6. Déployer une stratégie nationale pour zones humides et les écosystèmes fragiles avec surveillance par Système d'Information Géographique (SIG).
7. Renforcer la gouvernance intersectorielle (forêt-énergie-eau) pour mutualiser les données et accroître la bancabilité des projets.

Synthèse

Avec 36,58 % de réalisation, la foresterie est un secteur en progression, surtout sur l'axe de l'OSS 1, qui atteint 50 %, et sur l'axe de l'OSS 2, qui totalise 35 %. Les réalisations incluent un vaste effort de restauration : 13,2 millions de plants produits, plus de 2 100 ha plantés (bois énergie, bois d'œuvre, essences autochtones) et 24 555 ha entretenus. Le PFC a notamment renforcé la gouvernance locale, équipé les agents forestiers (13 véhicules, 108 motos) et impliqué les communautés à l'aide de paiements électroniques totalisant plus de 5,6 milliards FCFA.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Mettre en place un suivi-évaluation forestier (survie des plants, surfaces restaurées)
- Passer à l'échelle les forêts communautaires, les mangroves, la régénération naturelle assistée et les plans de lutte anti-feux
- Assurer l'entretien post-plantation avec un financement dédié

4.1.5 Secteur de la santé

Le tableau suivant présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la santé.

Tableau 10. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur de la santé

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Amélioration des infrastructures sanitaires, des équipements, des produits de santé et des autres services adaptés aux changements climatiques
	Réduction de la prévalence des maladies climato-sensibles
	Amélioration des mécanismes de financement des interventions sanitaires liées aux changements climatiques
	Création de programmes et stratégies spéciaux liés aux maladies actuelles ou nouvelles que vont poser les changements climatiques et qui toucheront les femmes
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Assurer l'accessibilité des femmes à tous les services de santé et au besoin rendre gratuits les soins pour les mères et leurs enfants
	Assurer la participation des femmes dans l'élaboration des programmes de prévention de catastrophes des services de santé
	Impliquer les femmes dans la mise en place et le suivi des politiques de santé à tous les niveaux
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Développer un système intégré de surveillance, d'information et de recherche sur les maladies climato-sensibles et de riposte

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Les priorités du secteur de la santé s'articulent autour de la résilience des infrastructures, des financements et de la prise en charge des maladies climato-sensibles (OSS 1). L'OSS 2 met en avant l'accès universel et la participation communautaire, notamment celle des femmes. L'OSS 3 vise un système intégré de surveillance sanitaire, renforçant le lien entre l'adaptation et la santé publique et la préparation face aux crises.

Le tableau 11 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la santé.

Tableau 11. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur de la santé

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	1	4	0	5	20

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	1	2	3	6	16,67
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	0	2	0	2	0
Total	2	8	3	13	15,38

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Le secteur de la santé progresse surtout grâce à l'OSS 1, même si l'avancement reste hétérogène selon les départements : la e-santé (traçabilité), le renforcement des ressources humaines et des ASC qualifiées, la réhabilitation des structures périphériques et les plans de contingence. L'OSS 2 est en montée en charge : des appuis Eau, Hygiène et Assainissement (WASH) et solaire existent, mais l'ancrage systématique (réutilisation des eaux de pluie, alimentation photovoltaïque des charges critiques, ombrage) doit être généralisé à l'ensemble des centres de santé, des hôpitaux de zone et des centres hospitaliers départementaux. L'OSS 3 demeure le maillon faible : malgré le pilote SAP santé-climat (Mono-Couffo) et des plans d'urgence, il faut boucler la chaîne alerte-réponse, renforcer la logistique des ambulances et cliniques mobiles et intégrer des protocoles de canicule, d'inondations et d'épidémies aux routines des hôpitaux de zone et des centres hospitaliers départementaux. La lecture suivi-évaluation (profil OSS 1 > OSS 2 > OSS 3, avec un taux global de réalisation égal à 15,38 %) appelle un tableau de bord centré sur le pourcentage de centres de santé climato-compatibles, la couverture de SAP, la disponibilité des ambulances et le temps d'alerte et de réponse, le WASH et l'énergie critique. En bref, la modernisation est réelle, mais l'adaptation de cœur de métier reste incomplète ; il faut accélérer pour passer d'un portefeuille « préparatoire » à des résultats mesurables sur la morbidité et la mortalité liées au climat.

Pour faciliter la progression de l'exécution du PNA dans le domaine de la santé, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Rendre obligatoires des normes climato-résilientes pour toutes les infrastructures sanitaires.
2. Étendre le SAP santé-climat à toutes les zones avec protocoles intégrés.
3. Développer une chaîne du froid verte et fiable pour les charges critiques.
4. Garantir l'accès universel au WASH.
5. Déployer un réseau national d'ambulances et de cliniques mobiles résilientes.
6. Intégrer des modules santé-climat dans la formation initiale et continue.
7. Instaurer un tableau de bord suivi-évaluation pour l'adaptation du secteur de la santé avec suivi trimestriel

Synthèse

Le secteur de la santé affiche une progression intermédiaire avec 15,38 % des actions réalisées, principalement sur la résilience des infrastructures sanitaires, l'amélioration de l'e-santé et la réduction des maladies climato-sensibles. L'OSS 1 obtient 20 % de réalisation (cinq actions prévues, une action réalisée), notamment en matière de gouvernance du secteur de la santé. Quant à l'OSS 2, elle totalise 16,67 % : l'action réalisée à ce niveau est relative à l'amélioration de l'accès des femmes aux services essentiels. Les actions en cours incluent le renforcement du système de surveillance sanitaire et la modernisation des centres de santé, mais les systèmes d'alerte sanitaire (OSS 3) restent encore limités malgré les pilotes dans le Mono-Couffo.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Accélérer la mise en place du SAP santé-climat national
- Appliquer des normes climato-résilientes à tous les centres de santé
- Développer une chaîne du froid verte et un réseau d'ambulances mobiles résilientes

4.1.6 Secteur des infrastructures et aménagements urbains

Le tableau 12 présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains.

Tableau 12. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Renforcement des pratiques endogènes d'adaptation
	Renforcement de la protection sociale et des moyens de subsistance des personnes vulnérables aux effets des changements climatiques
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Renforcement et mise en œuvre des politiques et normes de construction et des stratégies d'assainissement au Bénin
	Renforcement de la résilience aux changements climatiques dans le secteur des infrastructures
	Mise en place d'un cadre institutionnel pour la valorisation des résultats de recherches scientifiques au profit de l'adaptation des infrastructures et de l'aménagement urbain aux changements climatiques
	Promotion des formes d'urbanisation climato-intelligentes
	Développement des villes durables
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Développement d'un système de prévention des risques et catastrophes en milieu urbain
	Prévention et gestion des risques liés aux infrastructures

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Ce secteur met en exergue les normes climato-résilientes, le développement urbain durable et la valorisation des savoirs scientifiques. L'OSS 3 inclut la prévention et la gestion des risques en milieu urbain, ce qui est crucial dans un contexte d'urbanisation rapide et d'exposition accrue aux inondations.

Le tableau 13 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains.

Tableau 13. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur des infrastructures et aménagements urbains

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	3	7	27	55	5,45
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	3	6	27	36	8,33
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	4	2	10	19	21,05
Total	10	15	64	110	9,09

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Plusieurs actions sont prévues au niveau du secteur des infrastructures et des aménagements urbains (110 actions). Le secteur reste préparatoire (concertations, cadrage, pilotes) avec une mise en œuvre faible (9 %) et un volume important d'actions non démarrées (64), surtout en ce qui a trait aux OSS 1 et 2 (normes, intégration du climat dans les DAO (Dossier d'appel d'offre), drainage et assainissement à l'échelle urbaine). L'OSS 3 affiche paradoxalement le meilleur niveau (21,05 %) grâce aux plans d'urgence, aux dispositifs communautaires et aux premières briques d'alerte. Par territoire, les ateliers et fiches ont produit un diagnostic partagé et une priorisation des risques (inondations, chaleur, ruissellement, érosion littorale) révélant des profils différenciés : Lokossa/Porto-Novo (crues lentes, zones basses), Ouidah (exposition littorale), Natitingou (pentes, drainage), Parakou et Bohicon (ruissellement, obstruction), d'où la pertinence d'une ingénierie urbaine différenciée. Les points durs tiennent aux facteurs suivants :

1. Les normes et la réglementation et l'intégration du climat dans les marchés encore peu effectifs
2. Les dépenses en capital requises pour le drainage, la gestion intégrée des eaux pluviales et l'assainissement
3. La maintenance (curage, anti-obstruction) et la gouvernance interservices perfectibles

La lecture par orientation stratégique révèle que l'OSS 1 a un taux de réalisation de 5,45 % seulement, malgré un grand nombre d'actions prévues et quelques avancées en pratiques endogènes et protection sociale, mais qui demeurent isolées. L'OSS 2 a un taux de réalisation de 8,33 % grâce à des progrès ponctuels sur les normes de construction et la résilience des ouvrages, tandis que l'urbanisation climato-intelligente reste largement non engagée. Quant à l'OSS 3, il a un taux de réalisation de 21,05 %. Ce taux tient lieu de ce qu'il y a des déploiements partiels de prévention des risques urbains, mais l'ampleur des défis (urbanisation rapide, vulnérabilité des infrastructures, pression foncière) exige une montée en gamme des standards, une meilleure valorisation des données et un pilotage local renforcé.

En conclusion, il apparaît que le secteur est structuré (diagnostics, priorisation), mais sous-exécuté sur les chantiers techniques majeurs (drainage et assainissement, normes de construction, requalification des zones inondables). Le passage à l'échelle dépend d'une maturation de projets adossée à des standards climato-résilients et à un financement dédié. Les résultats rapides viendront d'un paquet opérationnel combinant normes, gestion intégrée des eaux pluviales et drainage, SAP urbain, maintenance et suivi-évaluation.

Synthèse

Avec seulement 9,09 % de réalisation, ce secteur est le moins avancé du PNA malgré son importance stratégique. Sur 110 actions prévues, seules 10 sont réalisées. Les projets structurants comme le Programme d'Adaptation des Villes au Changement Climatique (PAVICC), le Programme d'assainissement pluvial de Cotonou (PAPC), le Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires et « Local Climate Adaptive Living facility » affichent toutefois des résultats appréciables : travaux de drainage, aménagements urbains, réhabilitation d'infrastructures scolaires, renforcement de la gouvernance municipale et intégration du risque climatique dans les documents d'urbanisme. Les systèmes de prévention des risques urbains (OSS 3) avancent mieux (21,05 %) que les normes de construction résiliente (OSS 1 à 5,45 %).

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Rendre obligatoires l'analyse des risques climatiques (avec co-bénéfices d'atténuation) et l'intégration du climat dans les DAO (Dossier d'Appel d'Offre), les plans de développement urbain, les plans de développement communal, les stratégies de développement et d'aménagement communal (SDAC) et les PDA (Plan de Développement Agricole)
- Déployer des SAP urbains
- Renforcer le programme national de drainage et assainissement dans les villes prioritaires
- Promouvoir l'approche de villes résilientes aux changements climatiques avec des solutions intégrées (solutions grises, vertes et bleues)
- Tenir compte de la construction des infrastructures routières, y compris les ouvrages de franchissement tenant compte de l'évolution du climat

4.1.7 Secteur du tourisme

Le tableau 14 présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du tourisme.

Tableau 14. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur du tourisme

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Intégration des questions des changements climatiques dans la politique de valorisation du littoral béninois
	Élaboration d'une stratégie de valorisation des cours et de plans intégrant les changements climatiques
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Élaboration et mise en œuvre d'une politique de restauration, de sauvegarde et de gestion du patrimoine culturel matériel
	Élaboration d'une stratégie de développement du tourisme d'affaires intégrant les changements climatiques
	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie inclusive d'aménagement et de sauvegarde de la faune et de la flore
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Sans objet

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Le tourisme montre une volonté d'intégrer le climat dans la valorisation des sites culturels, littoraux et fauniques. L'OSS 1 et 2 couvrent largement la stratégie de développement durable et inclusif. L'absence de mesures explicites dans l'OSS 3 laisse un vide à combler sur la gestion des risques climatiques pour ce secteur vital pour l'économie.

Le tableau 15 présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du tourisme.

Tableau 15. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du tourisme

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	0	5	8	13	0
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	0	3	10	13	0
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	2	13	6	21	9,52
Total	2	21	24	47	4,25

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Les réalisations matérielles se concentrent sur l'OSS 3 (infrastructures culturelles et mémorielles, circuits, accès aux sites) avec plusieurs chantiers en cours tels que Marina, les patrimoines d'Ouidah et de Porto-Novo, le Projet d'aménagement des sites touristiques et leurs voies d'accès et quelques acquis livrés (la Route des Couvents, Vodoun Days). À l'inverse, l'OSS 1 (cadres, normes, gouvernance) et l'OSS 2 (solutions fondées sur la nature [NBS], énergie propre, mangroves) restent largement au stade d'intentions, alors qu'ils conditionnent la résilience à long terme des destinations. Sur le plan territorial, la côte Sud (départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Plateau) concentre les investissements structurants ; le Nord (Parcs W et Pendjari) progresse en matière d'écotourisme, mais nécessite des mesures biophysiques (brise-vent, anti-érosion, reboisement) et des énergies propres pour les établissements (OSS 2). Côté gouvernance, un seul schéma directeur est explicitement en cours (Porto-Novo) et les outils normatifs (l'écoconstruction, des critères climat pour les licences, le sceau Bénin Tourisme Équitable) sont peu appliqués : l'OSS 1 doit s'accélérer pour encadrer la montée en échelle. Dans la chaîne de valeur, les formations (classes culturelles, métiers du tourisme) avancent, mais l'ancrage communautaire (tourisme chez l'habitant, circuits coconstruits) et la diffusion de pratiques responsables restent sous-financés, alors qu'ils génèrent des revenus résilients et des co-bénéfices environnementaux (OSS 3 et 2).

En synthèse, le tourisme béninois s'appuie sur des investissements patrimoniaux porteurs (OSS 3), mais l'asymétrie avec les composantes gouvernance et standards (OSS 1) et écosystémiques et énergétiques (OSS 2) expose les sites à des risques climatiques persistants (érosion, chaleur, submersion, vents) et limite la durabilité. Une rééquilibration s'impose : il faudra augmenter la part des actions climat-critiques (normes, énergies propres, NBS) au même rythme que le développement de l'offre touristique.

Synthèse

Le secteur du tourisme est très en retard, avec seulement 4,25 % de réalisation. Sur 47 actions, seules 2 sont réalisées, même si 21 sont en cours. Les avancées se concentrent presque exclusivement sur l'OSS 3 (préservation du patrimoine, circuits touristiques, infrastructures culturelles telles que la Marina, la Route des Couvents, Vodoun Days). Les axes OSS 1 et 2 n'ont enregistré aucune réalisation, malgré l'importance de l'intégration climatique dans la valorisation du littoral, la restauration du patrimoine et les stratégies d'écotourisme.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Intégrer le climat dans les normes touristiques, les licences et les aménagements
- Développer des NBS autour des sites culturels et naturels
- Stimuler le tourisme communautaire résilient

4.1.8 Secteur du littoral

Le tableau 16 présente les actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du littoral.

Tableau 16. Actions prioritaires par objectif stratégique du PNA dans le secteur du littoral

Objectifs stratégiques	Actions prévues
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	Sans objet
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	Gestion de l'occupation des zones à risque
	Développement des mesures d'adaptation efficaces aux changements climatiques
	Relocalisation des populations situées dans les zones à haut risque
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	Développement des mesures de gouvernance, de surveillance et de protection du littoral

Source : Synthèse à partir du PNA, 2022.

Les actions se concentrent sur l'aménagement des zones à risque, la relocalisation des populations et la mise en place de mécanismes de gouvernance et de protection du littoral. Ce secteur est directement stratégique, car il relie l'adaptation, le développement économique (ports, tourisme) et la protection des communautés vulnérables.

Le tableau suivant présente les niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du littoral.

Tableau 17. Niveaux de réalisation des actions prioritaires par objectif stratégique du PNA du Bénin dans le secteur du littoral

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
OSS 1 : Promouvoir un système résilient de gouvernance des secteurs de développement	1	3	7	11	9,09
OSS 2 : Promouvoir un système résilient de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et des écosystèmes	4	2	5	11	36,36
OSS 3 : Développer des mécanismes socio-économiques durables et inclusifs de gestion des risques climatiques	7	8	2	17	41,17
Total	12	13	14	39	30,76

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Les investissements littoraux au Bénin se concentrent sur la protection côtière (épis, rechargements), l'assainissement et la mobilité urbaine (la Route des Pêches, le projet Asphaltage), avec des effets

immédiats sur la réduction des inondations et l'amélioration des conditions de vie. Cette dominante « ouvrages et services » (OSS 3) s'appuie sur le PAPC, des programmes WASH et déchets (le marché des Eurobond, le programme Eau, Assainissement et Hygiène des Municipalités en Afrique de l'Ouest, le programme Stations de Traitement des Boues de Vidange, la Société Gestion des Déchets et de la Salubrité) et la connectivité des sites (le projet Asphaltage, la Route des Pêches, embarcadères), donnant des résultats visibles à Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Sèmè-Podji. En revanche, la planification stratégique (OSS 1) reste partielle : au-delà de la Commission de Gestion Foncière et de la CCU (Commission Communale d'Urbanisme) et de démarches de gestion intégrée des zones côtières, l'actualisation des plans de développement urbain et des SDAC et la préparation des plans de contingence doivent être généralisées pour sécuriser les zones à risque (recul, servitudes, standards) et assurer la cohérence côtes-villes.

Les NBS (OSS 2) demeurent sous-déployées : les avancées sur les mangroves (Grand Popo) et le verdissement montrent la voie, mais la montée à l'échelle (Ouidah, chenaux, zones humides) reste limitée. Sans des NBS continues, les ouvrages durs seront plus coûteux à entretenir et moins durables. Spatialement, les investissements structurants se concentrent dans les départements de l'Atlantique et du Littoral et la ville de Cotonou, tandis que Mono-Couffo, Ouidah et Sèmè-Podji requièrent une intensification des NBS et un renforcement de la gouvernance. En synthèse, le Bénin a fortement investi dans la réduction des risques et les services urbains du littoral ; pour garantir une résilience sur le long terme, il faut combler le déficit en planification (OSS 1) et en NBS (OSS 2) afin de stabiliser durablement le trait de côte, préserver les zones humides et maîtriser l'urbanisation.

Synthèse

Le secteur du littoral atteint 30,76 % de réalisation, faisant partie des secteurs les plus avancés après l'agriculture. Sur 39 actions, 12 sont réalisées et 13 sont en cours, principalement en matière de la protection côtière, l'assainissement et la relocalisation des populations en zones à risque. Les programmes comme le PAPC, le Projet de dragage écologique et de restauration hydrosédimentaire du lac Ahémé, le Projet de valorisation écologique et touristique du site de la Bouche du Roi, le projet Asphaltage et la Route des Pêches ont renforcé la résilience des zones côtières à Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Sèmè-Podji. L'OSS 3 affiche le meilleur taux (41,17 %), tandis que l'OSS 1 reste faible (9,09 %), révélant un besoin d'accélérer les plans de gestion intégrée du littoral.

Les principales recommandations à prendre en compte pour l'actualisation du PNA sont :

- Généraliser les plans d'occupation des zones à risque, des servitudes et des relocalisations planifiées
- Compléter les ouvrages lourds en utilisant des NBS
- Renforcer la surveillance côtière (SIG, drones, mesures topobathymétriques)
- Renforcer la protection sociale et les moyens de subsistance des populations vulnérables des zones littorales
- Soutenir l'application de la réglementation de la loi sur le littoral

4.2 Analyse globale

Tableau 18. Niveaux de réalisation des actions prioritaires du PNA par secteur et global

Objectifs stratégiques	Réalisés	En cours	Non démarrés	Total des projets par action	% de réalisation
Agriculture	38	6	40	84	45,24
Ressources en eau	16	21	34	71	22,53
Énergie	2	8	0	10	20
Foresterie	15	14	12	41	36,59
Infrastructures et aménagements urbains	10	15	64	110	9,09
Santé	2	8	3	13	15,38
Littoral	12	13	14	39	30,76
Tourisme	2	21	24	47	4,25
Total	97	106	191	415	23,37

Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

L'analyse des niveaux de réalisation des actions prioritaires du PNA montre une progression très contrastée selon les secteurs. Sur les 415 actions et initiatives suivies, 23,37 % ont été réalisées, 25,54 % sont en cours et 46,02 % sont non démarrées. Des disparités sectorielles notoires sont observées quant aux taux de réalisation. En effet, le secteur de l'agriculture se distingue avec un taux de 45,23 %, suivi du secteur de la foresterie avec 36,59 % et du secteur du littoral avec 30,76 % de réalisation. Les secteurs des ressources en eau (22,53 %), de l'énergie (20 %) et de la santé (15,38 %) affichent des taux de réalisation moyens. Quant au secteur des infrastructures et aménagements urbains (9,09 %) et celui du tourisme (4,25 %), ils totalisent des niveaux de réalisation encore très faibles.

L'agriculture apparaît comme le secteur le plus avancé, avec environ 45 % des actions prévues déjà réalisées, confirmant son rôle central dans la sécurité alimentaire et la résilience des communautés rurales. Le secteur de la foresterie vient en deuxième position avec un taux de réalisation de l'ordre de 36,59 %. Ce secteur est aussi caractérisé par un nombre relativement élevé d'activités en cours (15) et non démarrées (12). En foresterie, le taux d'exécution relativement élevé est principalement dû aux initiatives de plantations et aux projets de restauration, mais les efforts en gouvernance forestière et suivi-évaluation restent limités. Ensuite vient le secteur du littoral, qui affiche un progrès encourageant (près de 31 %), notamment grâce à des projets prioritaires de protection côtière et de relocalisation des populations. Le secteur des ressources en eau présente un avancement intermédiaire (environ 23 %), marqué par un nombre important d'initiatives en cours, mais des retards persistent, notamment en matière de gouvernance, de protection des nappes et de renforcement des infrastructures hydrauliques.

Le secteur de l'énergie, avec seulement 20 % d'actions réalisées, reste encore peu structuré malgré quelques initiatives de diversification énergétique et de promotion des énergies renouvelables. Les infrastructures et aménagements urbains constituent le secteur le moins avancé, avec à peine 9 % de

réalisations, un grand nombre d'actions non démarrées et une dépendance importante aux investissements lourds.

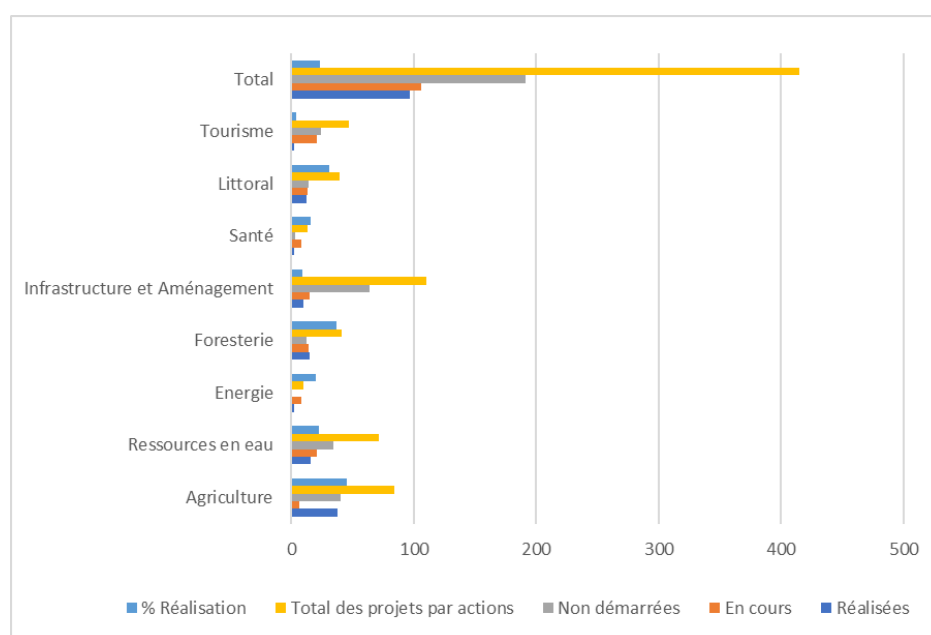
Dans le secteur de la santé, environ 15 % des actions sont accomplies, essentiellement sur la surveillance sanitaire et le renforcement des infrastructures climato-résilientes, mais l'étendue des initiatives demeure restreinte. Le tourisme accuse un retard significatif avec moins de 5 % des actions réalisées, révélant un déficit d'investissement dans la résilience de ce secteur clé. Globalement, moins d'un quart des 415 actions prévues dans le PNA est effectivement réalisé, illustrant une dynamique lente et une forte concentration des efforts sur l'agriculture et la foresterie au détriment d'autres secteurs tout aussi vulnérables.

Ces résultats soulignent des inégalités sectorielles marquées : si l'agriculture et la foresterie bénéficient de financements et d'une priorisation stratégique, d'autres secteurs cruciaux comme les infrastructures et les aménagements urbains, le tourisme et la santé accusent un retard qui fragilise la résilience globale du pays. Cette situation met en évidence le besoin urgent d'une intégration plus forte de l'adaptation dans les politiques sectorielles et d'une planification coordonnée entre les ministères et collectivités. Le nombre élevé d'actions non démarrées (191) traduit des défis institutionnels et techniques, notamment en matière de coordination, de suivi-évaluation et de gouvernance climatique.

Par ailleurs, la lenteur dans la mise en œuvre de projets d'envergure reflète un manque de financement climatique structuré et de capacités techniques pour mobiliser efficacement les ressources disponibles auprès du FVC, du FEM ou de partenaires bilatéraux. Toutefois, la proportion importante (106) de projets en cours laisse entrevoir une opportunité d'accélération des résultats si un appui technique et financier est garanti. L'absence d'avancées significatives dans des secteurs stratégiques comme le tourisme et la santé accroît le risque de vulnérabilités multidimensionnelles persistantes, touchant autant la sécurité économique que la santé publique et l'accès à l'énergie.

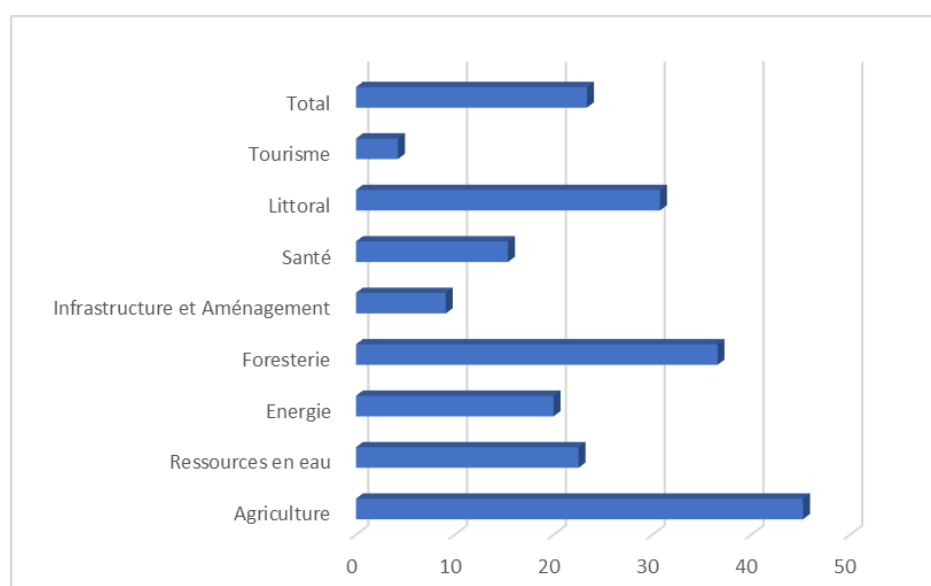
Ces résultats appellent à une accélération massive des efforts, une meilleure mobilisation des ressources financières, un renforcement de la gouvernance climatique et une priorisation accrue des secteurs urbains, littoraux et énergétiques afin de garantir une adaptation équilibrée et durable du Bénin face aux changements climatiques.

Figure 2. Niveau de réalisation des projets par secteur



Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

Figure 3. Niveau de réalisation en pourcentage par secteur



Source : Auteurs, synthèse des résultats d'investigation, 2025.

4.3 Approche transversale

La mise en œuvre et l'évaluation du PNA du Bénin s'appuient sur une approche transversale qui veille à intégrer de manière systématique des dimensions sociales et inclusives essentielles pour garantir l'efficacité, l'équité et la durabilité des actions d'adaptation. Trois axes majeurs structurent cette approche, à savoir l'intégration du genre, la valorisation des savoirs endogènes et la prise en compte des personnes vulnérables.

4.3.1 Intégration du genre

Conformément aux engagements nationaux et internationaux, le PNA fait de l'égalité de genre un levier central de réussite. En effet, les femmes sont en première ligne face aux événements extrêmes (inondations, sécheresses, vents violents) puisqu'elles sont beaucoup plus représentées dans les activités telles que la production agricole, la gestion des ressources en eau, la garantie de la sécurité alimentaire et la recherche du bois énergie. Elles bénéficient d'actions dédiées pour faciliter l'accès aux financements, intrants et technologies résilientes (avec un appui qui se traduit par des semences améliorées, des petits équipements et des formations en techniques agroécologiques), renforcer leurs capacités techniques à l'aide de formations ciblées et accroître leur représentation dans les instances de gouvernance climatique (comités de pilotage, plateformes de concertation).

L'intégration du genre dans les initiatives d'adaptation réduit les vulnérabilités spécifiques des hommes et des personnes de genres divers qui peuvent être affectées par les stéréotypes et les normes sociales. Elle se fait à trois niveaux. D'abord, à travers l'accès aux ressources naturelles, aux financements, aux intrants, aux technologies et au foncier. Ensuite, les capacités et le pouvoir d'agir : la formation, le leadership et la représentation. Enfin, les résultats mesurés : les indicateurs ventilés par sexe.

Les actions sont concrètes. Les productrices reçoivent des paquets « climate-smart » : semences tolérantes, micro-irrigation, compostage et stockage. Les champs-écoles s'adaptent aux horaires des femmes. Des comités d'eau paritaires gèrent la maintenance et la tarification. Le SAP tient compte du genre. Les SMS sont envoyés en langues locales. Les relais associatifs diffusent l'information. Des foyers améliorés sont distribués. Des pompes solaires soutiennent le maraîchage et la production des plants en pépinières. Les chaînes de valeur du karité, du néré et de l'anacarde sont appuyées. Le séchage solaire et les certifications sont promus. La microassurance météo et le crédit vert sont accessibles. La sécurisation foncière avance avec la cotitularité.

Les résultats sont mesurables : 10 000 productrices sont équipées, 300 comités d'eau comptent de 40 % à 50 % de femmes, 50 000 foyers utilisent un four amélioré, 5 000 microcrédits verts sont accordés et 2 000 certificats fonciers sont co-titularisés.

L'avancement varie selon les territoires. Plusieurs projets pilotes ont abouti : énergie propre, micro-irrigation, champs-écoles et comités d'eau. D'autres volets restent partiels ou en montée d'échelle : cotitularité à grande échelle, assurance indexée et alerte couvrant tous les villages.

L'état de mise en œuvre (tableau 18) précise le statut (prévue, en cours, achevée), la zone, les bénéficiaires femmes et la source. Toutefois, la désagrégation reste incomplète. Elle est meilleure en agriculture, en ressources en eau et en foresterie. Elle est moins systématique en énergie et en finances vertes. La désagrégation selon le genre manque dans plusieurs secteurs tels que les infrastructures et aménagements urbains, le tourisme et le littoral. Un suivi-évaluation de l'intégration du genre par secteur avec des cibles annuelles est alors recommandé.

Le tableau 19 propose des indicateurs types par domaine pour suivre l'égalité femmes-hommes.

Tableau 19. Indicateurs types pour suivre l'égalité femmes-hommes

Domaines	Indicateurs
Agriculture	part de bénéficiaires femmes
	rendements comparés femmes-hommes
Ressources en eau	pourcentage de sièges occupés par des femmes
	temps de corvée d'eau
	nombre de pannes résolues
Énergie	nombre de ménages dirigés par des femmes équipés
	baisse des dépenses en énergie
	réduction du temps de collecte du bois
Financement	nombre et montants de prêts accordés aux femmes
	taux de remboursement par sexe
	part des subventions bénéficiant les femmes
Foncier	nombre de certificats co-titrés homme/femme
	part de femmes dans les comités fonciers
Gouvernance	part de femmes dans les comités du PNA
	taux de participation des femmes
	nombre de décisions rapportées ou initiées par des femmes

Source : Auteurs, 2025.

L'intégration du genre et l'inclusion sociale progressent à travers les secteurs, même si leur opérationnalisation reste inégale. Plusieurs projets agricoles, forestiers, énergétiques et d'eau ont explicitement intégré des actions ciblant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables : formations dédiées, accès aux intrants, facilitation de l'accès au foncier, inclusion active dans les comités locaux, participation aux dispositifs de suivi. La visite terrain note une forte perception positive, mais aussi la nécessité de renforcer l'accès équitable aux opportunités, d'assurer une meilleure représentation dans la gouvernance et de soutenir l'adoption des solutions climato-résilientes (p. ex., GPL, semences résistantes).

Les recommandations prioritaires pour l'actualisation du PNA sont les suivantes :

- Fixer des quotas de participation féminine, des enfants et des groupes vulnérables dans les comités de PNA et en faire un bon suivi par les responsables du suivi-évaluation et de la planification.
- Déployer des financements ciblés pour les femmes et les groupes vulnérables (foncier, intrants, semences, technologies).
- Intégrer systématiquement le genre dans les indicateurs de suivi-évaluation.
- Prioriser les zones et groupes vulnérables à l'aide d'une cartographie nationale de vulnérabilité.
- Intégrer les personnes handicapées, les jeunes et les groupes marginalisés dans le suivi participatif.

4.3.2 Valorisation des savoirs endogènes

Les savoirs traditionnels et les pratiques locales constituent une ressource précieuse pour l'adaptation au niveau de tous les secteurs. L'évaluation encourage leur intégration dans les politiques et projets, notamment à travers :

1. La reconnaissance des techniques agroécologiques et pastorales adaptées aux écosystèmes locaux (rotation des cultures, gestion des pâturages, préservation des semences locales).
2. L'articulation entre les savoirs scientifiques et endogènes pour une meilleure efficacité des stratégies d'adaptation.
3. La documentation et la transmission intergénérationnelle de ces savoirs comme vecteur de durabilité.

Les recommandations prioritaires pour l'actualisation du PNA sont les suivantes :

- Faire un état des lieux des savoirs endogènes,
- Encadrer et documenter les savoirs traditionnels (cultures résilientes, pratiques pastorales).
- Co-concevoir les projets avec les autorités traditionnelles et communautés locales.

4.3.3 Prise en compte des populations vulnérables

Les communautés les plus exposées aux risques climatiques sont les populations rurales pauvres, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les ménages vivant dans des zones à risque (le littoral, les zones arides, les plaines inondables, les régions forestières). Ces communautés bénéficient d'une attention particulière. Cela se traduit par

- L'identification et la cartographie des zones et groupes à forte vulnérabilité.
- La mise en œuvre d'actions ciblées (accès à l'eau, diversification des revenus, sécurité alimentaire).
- La participation active des populations vulnérables aux processus de planification et de suivi-évaluation afin d'assurer la légitimité et l'appropriation des résultats.

4.4 Alignement avec les cadres internationaux et nationaux

L'évaluation de la mise en œuvre du PNA du Bénin démontre une forte cohérence avec les cadres stratégiques internationaux et nationaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques. Les réalisations recensées s'inscrivent dans un triple alignement, à savoir la contribution aux ODD, la cohérence avec l'Accord de Paris et l'articulation avec la PNGCC.

4.4.1 Contribution aux ODD

Les actions d'adaptation mises en œuvre contribuent directement à l'atteinte des ODD, notamment les suivants :

- ODD 2 (Faim zéro) : amélioration de la productivité agricole grâce à des pratiques climato-intelligentes et à la gestion durable des sols.

- ODD 6 (Eau propre et assainissement) : développement d'infrastructures hydrauliques pastorales et renforcement de l'accès à l'eau potable.
- ODD 7 (Énergie propre et à un coût abordable) : diffusion des foyers améliorés et promotion du GPL.
- ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) : mise en œuvre d'options d'adaptation multisectorielles et renforcement des capacités institutionnelles.
- ODD 15 (Vie terrestre) : restauration des terres dégradées, reboisement et préservation de la biodiversité.

4.4.2 Cohérence avec l'Accord de Paris

Le PNA du Bénin traduit en actions concrètes les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris (Article 7) relatif à l'adaptation. Les réalisations observées contribuent à

- Renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité des communautés locales face aux aléas climatiques.
- Intégrer l'adaptation dans les politiques et stratégies nationales en cohérence avec la CDN actualisée du Bénin.
- Favoriser l'accès aux financements climat internationaux (FVC, FEM, PNUE, FAO, UNICEF ; coopération bilatérale, notamment avec la GIZ, l'AFD et Enabel) grâce à des projets bancables alignés aux priorités nationales.

4.4.3 Articulation avec la PNGCC

Les réalisations du PNA s'inscrivent également dans la logique de la PNGCC du Bénin, qui vise à :

1. Promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles et territoriales.
2. Favoriser la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.
3. Renforcer les capacités nationales en suivi-évaluation et en production de données climatiques.
4. Assurer la participation active des acteurs locaux, de la société civile et du secteur privé.

L'alignement du PNA aux ODD, à l'Accord de Paris et à la PNGCC illustre une cohérence stratégique forte qui positionne le Bénin comme un acteur engagé dans l'agenda mondial de l'adaptation, tout en consolidant ses priorités nationales de développement durable et de résilience climatique.

4.5 Contraintes identifiées dans la mise en œuvre du PNA du Bénin

4.5.1 Défis institutionnels

- Faible coordination intersectorielle : les ministères et structures techniques travaillent souvent en silos avec une collaboration limitée, ce qui freine la transversalité voulue par le PNA.

- Insuffisance des mécanismes de gouvernance locale : les communes et collectivités territoriales, pourtant en première ligne, manquent d'outils institutionnels pour intégrer efficacement l'adaptation dans leurs plans (plans de développement communal, SDAC).
- Manque de clarté dans les responsabilités : l'absence d'un dispositif permanent et fonctionnel de pilotage du PNA au niveau national rend difficile le suivi des actions.
- Faible participation des parties prenantes (OSC, secteur privé, universités, communautés vulnérables) : elles sont souvent consultées de manière ponctuelle.

4.5.2 Défis financiers

- Dépendance excessive des financements extérieurs (PTF, bailleurs), alors que les ressources nationales mobilisées pour l'adaptation restent faibles.
- Insuffisance d'un mécanisme de financement durable : absence d'un fonds climat opérationnel ou d'une ligne budgétaire conséquente dédiée à l'adaptation dans le budget de l'État.
- Accès limité aux financements climatiques internationaux : manque de projets bancables et de capacités techniques pour monter des dossiers compétitifs auprès du FEM, du FVC ou d'autres guichets.
- Difficultés de décaissement et lenteurs administratives, réduisant l'efficacité et la portée des financements obtenus.

4.5.3 Défis techniques et opérationnels

- Insuffisance de données fiables et actualisées sur la vulnérabilité climatique, la dégradation des terres et les impacts sectoriels, rendant difficile un suivi-évaluation robuste.
- Faible appropriation méthodologique du suivi-évaluation climat : peu d'indicateurs renseignés de manière systématique et absence d'une base de données centralisée.
- Capacités techniques limitées dans certains ministères, communes et services déconcentrés, entraînant des retards dans l'exécution des projets.
- Manque de dispositifs de suivi-évaluation participatif impliquant les communautés locales.
- Peu de capitalisation et diffusion des bonnes pratiques : les expériences réussies restent isolées et insuffisamment partagées pour être répliquées à grande échelle.

5.0 Réalisations et perception des bénéficiaires

De l'examen du tableau, il ressort que la mise en œuvre du PNA du Bénin couvre plusieurs domaines, à savoir les infrastructures et aménagements urbains, la foresterie, l'agriculture, les ressources en eau et l'énergie. Des résultats tangibles combinant investissements « durs » (ouvrages de drainage, pistes, équipements, plantations) et actions « soft » (formation, informations et communication, renforcement de capacité, suivi-évaluation) ont été atteints. Les co-bénéfices sont la réduction d'aléas, l'amélioration du niveau de productivité et l'accès à l'eau et aux énergies. Ces derniers sont globalement très bien perçus et appréciés par les bénéficiaires. Toutefois, des points de vigilance ont été signalés et se résument par l'harmonisation des indicateurs sur les résultats, les impacts et les enjeux de durabilité. L'adoption reste encore modérée au niveau de certaines solutions (p. ex., l'adoption du GPL devant permettre de réduire les pressions sur les ressources forestières et de certaines semences jugées climato-résistantes) et il est conseillé de les traiter en priorité avec un diagnostic d'adoption et des ajustements (subventions ciblées, communication) afin de garantir la durabilité par des plans chiffrés (financement, rôles, formation) pour les ouvrages et équipements. Aussi est-il indispensable d'étendre les approches probantes aux communes moins couvertes (mangroves, agroforesterie, paiements électroniques, radios) et d'institutionnaliser les synergies intersecteurs en intégrant le genre et l'inclusion sociale (jeunes, femmes et personnes vulnérables) tout en mobilisant des cofinancements locaux et avec des partenaires.

Tableau 20. Initiatives et projets visités et réalisations dans les communes

Projets et initiatives	Réalisations	Perception des bénéficiaires	Communes
PABE	• Station agrométéorologique • Plantation d'Acacia auriculiformis • Vergers d'anacardier et de manguiers • Enrichissement de la Forêt communautaire de Bétécoucou • Coopérative de Tré appuyée avec des décortiqueuses, un tricycle et une machine de transformation du néré • Construction d'un magazine	Populations de Tchaourou et Dassa-Zoumè Perception très positive	Dassa-Zoumè et Tchaourou
PAVICC	• Investissements urbains résilients à travers la construction d'ouvrages de drainage pluvial, de voiries et d'aménagements pour réduire l'aléa et l'exposition • Planification urbaine résiliente par l'intégration du risque climatique dans les documents et outils d'urbanisme • Renforcement de capacités et gouvernance par la formation des acteurs municipaux et centraux sur les dispositifs de suivi des indicateurs et la coordination interinstitutionnelle • Sensibilisation et communication permettant de fournir l'information aux populations et d'engager un dialogue multiacteurs au niveau local	Populations urbaines Perception très positive	Bohicon, Cômé, Sèmè-Kpodji et Cotonou
PREGAZ	• Équipement de foyers (environ 1 200) en trousse de GPL sécurisés	Ménages de Cotonou et d'Abomey-Calavi Perception modérément positive	Cotonou et Abomey-Calavi
Projet Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages	• Réalisation du projet et construction du château d'eau à Banigbé	Ménages de Banigbé	Dassa-Zoumè
TAZCO 2	• Dotation en matériaux de mécanisation au profit des producteurs • Essais en parcelles avec hausse des rendements et amélioration de la santé des sols	Producteurs agricoles Perception très positive	

État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin
Premier rapport d'avancement

Projets et initiatives	Réalisations	Perception des bénéficiaires	Communes
Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières	• Réalisation de 12 forages pastoraux à gros débit (dont deux à usage domestique et de transformation) avec équipements connexes prévus (abreuvoirs, château d'eau) • Dotation de 14 clusters agricoles en matériaux et équipements (tracteurs, motoculteurs, batteuse-vanneuse, motopompes, décortiqueuses, semoirs, troussees d'étuvage, tricycles, moulins à soja, équipement de protection individuelle) • Renforcement des radios communautaires (atelier, co-production de huit émissions en français, dendi, lokpa et yom, visites terrain à Djougou et Copargo)	Communautés pastorales et éleveurs Perception très positive	Djougou et Ouaké
PADAAM	• Sensibilisation et éducation des ménages ruraux à travers du soutien et des émissions de radio sur les risques et les bonnes pratiques environnementales et climatiques • Intégration de bonnes pratiques environnementales au niveau des activités dans les différents segments des filières appuyées par le projet • Formation des équipes d'appui-conseil agricole sur les aspects environnementaux et des changements climatiques à prendre en compte • Mise à disposition par la recherche de matériel végétal pour au moins une à deux variétés résilientes aux changements climatiques par filière • Appui de promoteurs pour la démonstration à large échelle d'intrants organiques validés	Producteurs agricoles et commerçants Perception très positive	Grand Popo et Comé
PADMAR	• Formation de 150 producteurs de semences certifiées • Promotion de semences résilientes • Promotion de semences adaptées au besoin des marchés de commercialisation • Diffusion des bonnes pratiques de production maraîchère en réponse au flétrissement bactérien • Appui à l'adoption des semences résilientes • Réduction des pertes post-récolte • Réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation	150 producteurs Populations riveraines des communes bénéficiaires Perception modérément positive	Grand Popo et Comé
PFC	• Validation et approbation des 10 PAPFC (Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées) et plans de gestion environnementale et sociale (Conseil des ministres du 17 avril 2024) • Finalisation des études d'impact environnemental et social et du Plan de restauration des moyens de subsistance en vue de l'obtention de certificats de conformité environnementale et sociale	Populations riveraines des communes 7 069 agriculteurs formés et 3 195 agents formés en encadrement	Dan et Kétou

État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin
Premier rapport d'avancement

Projets et initiatives	Réalisations	Perception des bénéficiaires	Communes
	• Renforcement logistique (13 véhicules, 108 motos), bases-vie lancées, 30 km de pistes et plus de 45 ouvrages et patrouilles SMART continues • Parcellaire implanté dans 10 forêts classées • Comités national et locaux et paiements Mobile Money aux communautés (5 679 379 853 FCFA) • Renforcement de capacités (le projet Collect Earth de la FAO mené du 8 au 12 juillet 2024, 75 techniciens formés, études institutionnelles et ateliers sur les chaînes de valeur pour le karité et le miel) • Production et plantations (13,2 millions de plants produits, 769 ha de bois énergie, 1 282 ha de bois d'œuvre, 61 ha autochtones) • Entretien de 24 555 ha des campagnes de 2020 à 2023	Perception très positive	
Projet Restauration des flancs de montagnes et des mangroves	• Restauration de mangroves (60 ha restaurés dans l'Aire communautaire de conservation de la biodiversité de Bouche du Roy à travers la mise en place de pépinières de palétuviers, de plantations en bancs et de surveillance communautaire pour limiter la coupe illégale et le ramassage de bois • Organisation d'un atelier de lancement impliquant les autorités communales, les services des Eaux et Forêts, les OSC, les chefs traditionnels et les communautés pour garantir l'adhésion et le suivi communautaire	Communautés de Grand Popo Perception très positive	Grand Popo
Projet de promotion de l'économie circulaire dans des agrofermes des communes du département du Mono	• Développement des capacités et transferts des connaissances permettant une appropriation des technologies et innovations d'adaptation (TIA) et des pratiques d'économie circulaire par différents groupes cibles • Importantes activités de communication et de sensibilisation afin de vulgariser les principes de l'économie circulaire et des TIA auprès d'un large public • Soutien à l'entrepreneuriat circulaire en accompagnant les jeunes et les producteurs dans le développement de microentreprises agricoles durables en mettant l'accent sur le compostage, la valorisation des déchets organiques et l'adoption des TIA • Promotion et valorisation des produits agroécologiques permettant d'assurer une meilleure visibilité des initiatives et de faciliter l'accès aux marchés	Populations agricoles de Grand Popo Perception très positive	Grand Popo

État des lieux de la mise en œuvre du Plan national d'adaptation (PNA 2022 – 2030) du Bénin
Premier rapport d'avancement

Projets et initiatives	Réalisations	Perception des bénéficiaires	Communes
ProMER	• Remplacement et modernisation des fils et poteaux électriques • Construction de nouveaux postes • Facilitation des branchements des ménages • Réduction des pertes en énergie	Populations des grands centres urbains Perception très positive	Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo
P2AE	• Densification et extension sur 7 km • Facilitation de l'accès à 142 000 ménages et 20 500 PME dans 369 localités au Bénin	Couverture nationale Les bénéficiaires sont 142 000 ménages et 20 500 PME Perception très positive	Abomey-Calavi
PEDER-Plus	• Extension et densification du réseau électrique • Renforcement de postes de Haute Tension A (HTA) et de Basse Tension (BT) • Augmentation du taux de desserte	Bohicon et Djougou Populations locales Les actions du projet sont bien appréciées par les bénéficiaires	Bohicon et Djougou
Mise aux normes et amélioration de la qualité de service dans les ASC	• Construction de 223 km de lignes HTA et de 200 km de lignes BT, soit 48 postes • Réduction des coupures et des pertes	Population du Bénin Activités du projet très bien perçues et appréciées	Glo-Djigbé (Abomey-Calavi)
PAPC	• Aménagement pluvial de Cotonou	Populations des quartiers de Ste Rita et Houeyiho Activités très bien perçues et appréciées	Cotonou

Source : Auteurs, 2025.

La planche suivante (photos 2 à 13) présente quelques images des initiatives visitées sur le terrain.

Photo 2. Visite du CEG de Comé réhabilité à travers les infrastructures et dotation de module de classes à Comé (activités du PAVICC)



Photo 3. Visite du CEG de Comé réhabilité à travers les infrastructures et dotation de module de classes à Comé (activités du PAVICC)



Photo 4. Visite du CEG de Comé réhabilité à travers les infrastructures et dotation de module de classes à Comé (activités du PAVICC)



Photo 5. Visite du chantier de construction d'ouvrages d'assainissement dans la ville de Comé pour diminuer la vulnérabilité aux inondations (activités du PAVICC)



Photo 6. Visite de la coopérative de Tré appuyée de matériaux de stockage et de transformation des produits agricoles tels que le bâtiment (activités du PABE)



Photo 7. Visite de la coopérative de Tré appuyée de matériaux de stockage et de transformation des produits agricoles tels qu'une décortiqueuse, un tricycle et une machine de transformation du néré (activités du PABE)



Photo 8. Visite de la coopérative de Tré appuyée de matériels de stockage et de transformation des produits agricoles. Photo avec les bénéficiaires (activités du PABE)



Photo 9. Visite de la coopérative de Tré appuyée de matériels de stockage et de transformation des produits agricoles. Photo de la décortiqueuse (activités du PABE)



Photo 10. Visite d'une réalisation du PFC. Site de reboisement d'*Acacia auriculiformis* à Dan (activité du PFC)



Photo 11. Visite d'une réalisation du PFC. Site de pépinière à Dan avec l'implication des femmes (activité du PFC)



Photo 12. Visite d'une réalisation du PADAAM. Homologation et inscription de deux variétés hybrides de maïs (EEWH-57, EEWH-79) dans une saison d'instabilité pluviométrique (activité du PADAAM)



Photo 13. Visite d'une réalisation du PADAAM. Promotion de l'utilisation des résidus agricoles pour la production du champignon (activité du PADAAM)



6.0 Forces et faiblesses de la mise en œuvre du PNA

Cette section présente la synthèse de l'analyse FFOM de la mise en œuvre du PNA du Bénin (tableau 21).

Tableau 21. Analyse FFOM de la mise en œuvre du PNA du Bénin

Forces	Faiblesses
• Existence d'un cadre institutionnel de coordination • Existence d'un cadre légal et d'organes existants (CNCC, DGEC, la Direction de la Programmation et de la Prospective du MCVT, cellules Genre et Environnement) • Alignement avec la PNGCC et les dispositifs de suivi existants • Fort engagement politique • Reconnaissance de l'importance des services climatiques	• Faible niveau de financement des activités de mise en œuvre du PNA • Faibles capacités techniques pour la mise œuvre du PNA • Faible intégration locale des actions d'adaptation • Coordination interinstitutionnelle perfectible et application incomplète de certains textes • Intégration inégale de l'adaptation dans la planification et la budgétisation et capacités limitées • Absence d'un système centralisé de suivi des financements climatiques
Opportunités	Menaces
• Ancrage aux ODD, à l'Agenda 2030, à la réduction des risques de catastrophe, au PND et à la PNGCC • Dispositifs et outils d'intégration déjà esquissés qui peuvent devenir obligatoires • Rôle du FNEC pour l'accès aux financements climats internationaux • Disponibilité de financements climatiques internationaux et régionaux • Accroissement de la coopération régionale	• Risques exogènes et pressions budgétaires susceptibles d'affecter la continuité des actions • Vulnérabilités sectorielles et territoriales si la gouvernance n'est pas renforcée • Pression démographique avec comme corollaire la dégradation des ressources naturelles • Renforcement de la vulnérabilité des infrastructures aux aléas climatiques

Source : Auteurs, 2025.

Les principales faiblesses identifiées lors de la troisième journée de l'atelier ont permis d'identifier les principales préoccupations relatives aux arrangements institutionnels actuels établis par le PNA. Plusieurs faiblesses ont été identifiées dans le cadre actuel, notamment :

1. Le manque de coordination au niveau communal.
2. Une faible appropriation locale du contenu du document de PNA.
3. La sous-représentation du secteur de la santé dans le cadre de la coordination.
4. Le manque de mécanismes de vulgarisation, avec un manque de suivi après que les missions ont été effectuées.
5. La marginalisation dynamique climatique de nombreuses structures publiques et sociétés d'État, malgré que leurs projets aient des implications climatiques.
6. La sous-information et la faible association du secteur privé qui aujourd'hui n'a aucun accès structuré aux financements climatiques.

7.0 Pertinence des réalisations

Les actions entreprises dans le cadre du PNA du Bénin répondent de manière adéquate aux enjeux climatiques identifiés dans les secteurs clés (agriculture, eau, santé, énergie, infrastructures et aménagements urbains, foresterie, littoral, tourisme). Elles sont alignées avec les priorités stratégiques nationales et internationales et contribuent directement à la réduction de la vulnérabilité des communautés locales. Toutefois, certaines initiatives demeurent ponctuelles ou insuffisamment intégrées aux politiques sectorielles.

8.0 Efficacité des réalisations

L'efficacité varie selon les secteurs. Les projets financés par les PTF ont atteint des résultats notables, tels que l'amélioration des capacités institutionnelles et la mise en œuvre d'options d'adaptation locales. Néanmoins, des faiblesses persistent en matière de coordination intersectorielle, de suivi-évaluation et de mobilisation des ressources financières. L'efficacité pourrait être accrue par une meilleure planification et un suivi rigoureux des indicateurs.

9.0 Durabilité des réalisations

La durabilité est tributaire de la disponibilité des financements, de l'appropriation par les communautés et de l'ancrage institutionnel. Plusieurs réalisations montrent un potentiel de pérennité, notamment celles intégrant les savoirs endogènes et les dynamiques communautaires. Toutefois, l'absence de mécanismes de financement durable et le manque de capitalisation freinent leur consolidation.

10.0 Stratégie de diffusion du rapport de l'étude

La diffusion du rapport doit suivre une stratégie ciblée :

1. Le partage institutionnel à travers les ministères sectoriels et le CNCC
2. Les ateliers régionaux de restitution pour sensibiliser les communes et les OSC
3. La valorisation à travers les plateformes internationales (CCNUCC, Réseau mondial PNA)
4. La production de résumés exécutifs et de dossiers de breffage adaptés aux décideurs

11.0 Principaux enseignements et recommandations

Plusieurs enseignements ont été tirés de l'évaluation de la mise en œuvre du PNA du Bénin :

1. Les réalisations confirment l'importance d'une planification nationale coordonnée.
2. La mobilisation des partenaires reste essentielle, mais insuffisante pour couvrir les besoins.
3. Le suivi-évaluation basé sur les indicateurs de suivi-évaluation doit être renforcé.
4. La prise en compte du genre et de la société civile demeure encore faible.

Les recommandations formulées sont relatives aux facteurs suivants :

1. La mise en place d'un mécanisme institutionnel de suivi-évaluation fonctionnel et participatif.
2. Le développement d'un plan de financement multisource (FNEC, FVC, FEM, PNUE, FAO, UNICEF et des coopérations bilatérales, notamment avec la GIZ, l'AFD et Enabel).
3. L'intégration systématique du genre et des savoirs endogènes dans toutes les actions.
4. Le renforcement de la communication et de la diffusion des résultats du PNA.
5. La création d'une base de données nationale centralisée sur les projets et actions d'adaptation.

12.0 Prochaines étapes et perspectives pour l'actualisation du PNA

Entre le 13 et le 30 octobre 2025, l'évaluation du PNA a suivi trois étapes adossées à des livrables datés. La mission de terrain (du 18 au 24 septembre) a été réalisée. Elle a permis de vérifier sur le terrain les réalisations, compléter les données (photos, bénéficiaires) et documenter les performances perçues des bénéficiaires. Le rapport de visite a été remis le 13 octobre 2025. Le présent document constitue le deuxième rapport d'avancement (du 13 au 18 octobre 2025). Il intégrera les retours du gouvernement du Bénin et du Réseau mondial de PNA, consolidera les constats sur le terrain et mettra à jour les tableaux et soutiens visuels. Les prochaines étapes sont la tenue de l'atelier national de validation du 23 au 24 octobre (préparation du 18 au 20 octobre : note conceptuelle, invitations, logistique ; l'envoi de la prélecture au plus tard le 25 octobre ; livrables attendus [liste de présence signée, rapport d'atelier, album photo]). La finalisation du rapport (du 25 au 30 octobre) avec l'intégration des observations, la finalisation des annexes techniques, l'édition conforme et l'accord de publication mènera à la version finale le 7 novembre 2025. Enfin, la clôture du dossier (entre le 15 et le 20 novembre) par la compilation des Procès Verbaux et/ou des Comptes Rendus, les listes signées, les points clés, les recommandations structurées, les preuves afférentes et l'archivage normalisé aboutissant au dossier documentaire du 20 novembre 2025.

Les perspectives pour exploiter l'évaluation du PNA de 2022 en vue de l'actualisation 2026 -2030 sont les suivantes :

1. Recalibrer les priorités (un SAP pour les inondations et les sécheresses, la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'AEP et des SAEP, l'assainissement et les boues de vidange, la restauration écosystémique) tout en consolidant les acquis (hydraulique, curage, reboisement, GIRE).
2. Cibler finement par bassin et commune selon les risques et la performance (côtes, vallées inondables, zones à stress hydrique).
3. Rendre obligatoires les standards de climat dans les ouvrages (pluies extrêmes, crues, étiages) avec un contrôle de qualité et des clauses contractuelles.
4. Passer à un tableau de bord national de suivi-évaluation orienté vers les résultats (accès, qualité, continuité, résilience, inclusion), des données ouvertes et des identifiants d'ouvrages harmonisés.
5. Opérationnaliser la gouvernance GIRE (rôles clarifiés, mécanismes intercommunaux, le Fonds d'Appui au développement des Communes - GIRE pour la performance).
6. Renforcer l'inclusion et le genre (indicateurs, tarifs sociaux, subventions de connexion, emplois des jeunes et des femmes dans le domaine de la gestion, l'exploitation et la maintenance).
7. Fiabiliser la chaîne de qualité des données (protocoles, laboratoires, réseau hydrométéorologique).
8. Aligner les financements (un pipeline bancable avec le FVC, le Fonds d'Adaptation, la Banque Ouest Africaine de Développement, la Banque africaine de développement et d'autres investissements bilatéraux) et la redevabilité (capitalisation, registres d'amendements, publication des niveaux de service).

9. Intégrer les événements récurrents (les inondations et sécheresses qui exacerbent les problèmes de santé et de sécurité alimentaire), poursuivre l'utilisation des données plus intelligentes (Iñaki et al., 2025), renforcer l'utilisation d'approches novatrices d'adaptation aux changements climatiques pour une croissance économique durable et résiliente (Banque mondiale, 2024) et maintenir le soutien des initiatives des ONG en matière de gestion innovante des forêts communautaires ou sacrées (Badi, 2025).

Les chantiers prioritaires sont les suivants :

1. Le déploiement d'un programme national de SAP
2. Un plan de gestion, d'exploitation et de maintenance des points d'eau et stations
3. L'assainissement et les boues à l'échelle
4. La restauration écosystémique avec des budgets d'entretien pluriannuels
5. Un tableau de bord pour le PNA du secteur de l'eau interopérable (mise à jour trimestrielle, données ouvertes)
6. Un cadre de financement (le Fonds d'Appui au développement des Communes - GIRE et des guichets climat) et co-financements communal et privé

13.0 Conclusion

L'évaluation de la mise en œuvre du PNA sur la période de 2022 à la mi-2025 met en évidence une dynamique réelle, mais inégale selon les secteurs et les axes stratégiques. Au global, 22,45 % des actions sont réalisées, 24,23 % sont en cours et 47,96 % sont non démarrées (sur 392 actions suivies), signe d'un portefeuille encore en phase de montée en charge et dont la matérialisation dépend fortement de la mobilisation financière et de l'ingénierie opérationnelle dans les ministères et les communes.

Les progrès sont plus tangibles là où les chantiers « physiques » et les dispositifs éprouvés dominent (notamment en agriculture et sur le littoral), tandis que les secteurs à forte intensité normative, de services ou d'organisation (infrastructures et aménagements urbains, énergie, santé) accusent davantage de retards. Cette hétérogénéité reflète autant des contraintes structurelles (coûts d'investissement, maturité des projets, dépendance aux financements externes) que des défis institutionnels persistants : dispositifs de suivi encore incomplets aux niveaux sectoriel et déconcentré, objectifs et indicateurs pour la période de 2022 à 2030 parfois lacunaires et absence d'actions dûment définies dans certains sous-secteurs.

La démarche d'évaluation, mixte et participative, a articulé un cadre logique, une théorie du changement, des tableaux sectoriels et des consultations multiacteurs (atelier de Grand Popo du 29 au 31 juillet 2025), ce qui a permis de relier des résultats quantitatifs (taux de réalisation par axe et secteur) à des enseignements qualitatifs (leviers, freins, gouvernance, coordination).

La visite de terrain dans le cadre de la mise en œuvre du PNA démontre une dynamique solide et des résultats probants portés par des dispositifs d'ingénierie, de gouvernance locale et de renforcement de capacités. Pour maximiser l'impact d'ici 2025 et préparer la période de 2026 à 2030, il faut standardiser la mesure des résultats, verrouiller la durabilité des ouvrages et équipements et accélérer l'adoption des solutions encore peu appropriées, en rééquilibrant spatialement les efforts.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Instaurer un jeu minimal d'indicateurs (accès, adoption, résilience et inclusion) avec des définitions, sources et fréquences, ainsi qu'un tableau de bord unique reliant les extrants, les indicateurs de résultat et les impacts (y compris une synthèse géospatiale par commune).
2. Exiger pour chaque ouvrage et équipement un plan chiffré d'exploitation et de maintenance (financement récurrent, rôles communaux et des opérateurs, formation, calendrier de visites) et intégrer ces coûts dans les budgets de 2025 - 2026.
3. Conduire un diagnostic d'adoption (prix, sécurité, disponibilité, Service Après Vente, normes sociales) et ajuster les subventions ciblées, la maintenance de proximité, la communication comportementale (p. ex., trousse de GPL pour les foyers, semences résilientes), surtout en ce qui concerne les initiatives où la perception des impacts est modérée.
4. Étendre en priorité les approches éprouvées (mangroves, agroforesterie, paiements électroniques, radios communautaires) aux communes sous-couvertes à l'aide de feuilles de route et de communautés de pratique interprojets.

5. Instituer des revues trimestrielles multiacteurs en lien avec le PNA (communes, secteurs et partenaires).
6. Intégrer systématiquement le genre et les jeunes dans les cibles et appuyer des cofinancements communaux pour pérenniser les services

Au regard de ces constats, l'enjeu des deux à trois prochaines années est double : achever et sécuriser les opérations en cours pour convertir le statut des projets de « en cours » à « réalisé » et accélérer l'activation des actions non démarrées en ciblant prioritairement les goulets d'étranglement identifiés (normes et procédures, études, DAO, prêts au marché, dispositifs de suivi-évaluation, interfaçage avec le SAP climat, mécanismes socio-économiques inclusifs). Cela suppose une programmation pluriannuelle alignée sur la PNGCC et une budgétisation sensible au climat (le PPBS et le CDMT), la diversification des sources (le FVC, le FEM, les financements bilatéraux et les PPP), ainsi qu'un renforcement du pilotage intersectoriel et de la territorialisation.

Enfin, la consolidation d'un suivi-évaluation commun (indicateurs, méthodes et responsabilités) ancré dans la théorie du changement du PNA est un levier critique pour démontrer l'efficacité, orienter les arbitrages budgétaires et faciliter l'accès aux financements climatiques internationaux.

Références bibliographiques

- Badi, E. (2025). *Bénin : la forêt sacrée d'Ookpo distinguée par l'UNESCO pour son rôle culturel et communautaire*. Africa Eye. <https://africa-eye.com/fr/2025/11/23/benin-la-foret-sacree-dookpo-distinguee-par-lunesco-pour-son-role-culturel-et-communautaire/>
- Banque mondiale. (2024). *Bénin - Perspectives économiques : S'adapter au changement climatique pour une croissance économique durable et résiliente*. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099051324200530557>
- Iñaki, L. A., Bodewig, C., & Tassot, C. (2025). *Renforcer la résilience climatique grâce à des données plus intelligentes : le rôle des registres sociaux dynamiques*. Banque mondiale. <https://blogs.worldbank.org/fr/nasikiliza/afw-renforcer-la-resilience-climatique-grace-a-des-donnees-plus-intelligentes-registres-sociaux-dynamiques>
- MAEP/Projet TAZCO / Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de la République du Bénin. (2023). *Rapport d'activités du Projet TAZCO - 2022 - 2023*.
- MAEP/Projet TAZCO / Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Bénin). (2024). *Rapport d'activités du Projet TAZCO - 2023 - 2024*.
- MEEVCC / Ministère de l'Environnement, de l'Économie verte et du Changement climatique (Burkina Faso). (2021). *Évaluation du PNA 2015-2020 : Rapport final*.
- MPD/ PND/ Ministère d'État chargé du Plan et du Développement (Bénin). (2018). *Plan national de développement 2018-2025*.
- MCVT/ Projet PABE/ Ministère du Cadre de Vie chargé des Transports (Bénin). (2023a). *Rapport d'activités du Projet PABE - 2022 - 2023*.
- MCVT/Projet PAVICC/ Ministère du Cadre de Vie chargé des Transports (Bénin). (2023b). *Rapport d'activités du Projet PAVICC - 2022 - 2023*.
- Ministère du Cadre de Vie chargé des Transports/ Projet PABE- MCVT (Bénin). (2024a). *Rapport d'activités du Projet PABE - 2023 - 2024*.
- Ministère du Cadre de Vie chargé des Transports/ Projet PABE - MCVT (Bénin). (2024b). *Rapport d'activités du Projet PAVICC - 2023 - 2024*.
- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable/ Direction Générale de l'Environnement et du Climat/ MCDD/DGEC. (2022). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) 2022-2030*.

Annexe 1. Communes et projets visités sur le terrain

Jour et lieu	Projets
Jour 1 : Dassa-Zoumè	PABE, TAZCO 2 et le projet Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
Jour 2 : Tchaourou	PABE et TAZCO 2
Jour 3 : Djougou	PREGAZ et ASC
Jour 4 : Comé, Grand Popo, Attiémé et Houéyogbé	Le Projet de renforcement de la résilience de la sécurité alimentaire face aux changements climatiques dans la Commune de Houéyogbé, PAVICC, PADAAM, PADMAR et le Projet de promotion de l'économie circulaire dans des agrofermes des communes du département du Mono
Jour 5 : Djidja et Bohicon	PFC, PAVICC et PEDER-Plus
Jour 6 : Porto-Novo, Adjohoun, Sèmè-Podji et Cotonou	PADMAR, PADAAM, le Projet Porto-Novo ville verte, PAPC, ProMER, P2AE et le Projet d'appui à la restauration et la conservation durable de la Forêt sacrée Kpekonzoun dans la Commune de Adjohoun



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN